



Bulletin Municipal Officiel
DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



Parc de Saint-Cloud - Le Pont du Diable

Cliché Jean MONSEL



PIERRE
CHEMISIER-TAILLEUR
 90, bd de la République - 605-53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Église

MOL. 53-85

optique médicale



montures
 et verres correcteurs
 de toutes marques

J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2 ter RUE ROYALE, SAINT-CLOUD TEL. 605-42-11

Giraudet

TAILLEUR - COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29

TAPIS et MOQUETTES DE FRANCE

Quoi de plus agréable que choisir sa MOQUETTE, son TAPIS, son ORIENT véritable ou sa TAPISSERIE d'ART en la 1^{re} organisation professionnelle française, quand on sait que toute la Direction générale est clodoaldienne et qu'à ce même titre, il vous est réservé sur tous les prix marqués une remise net de 7 % ?

95, avenue Kleber (place Trocadéro) - KLE. 03-41

11, place Malesherbes (XVII^e) - MAC. 21-67

9 ter, bd Montparnasse (Duroc) - SUF. 68-00

Pour votre Pâtisserie,
 vos Lunchs, Cocktails,
 vos réceptions à domicile

Chevalier

PATISSIER - TRAITEUR

Ancien Pâtissier de la C^o Générale Transatlantique

5, rue Dailly, SAINT-CLOUD Tél. 605-40-01

ELECTRICITE GENERALE
 Signalisation lumineuse - Eclairage public

R. TRILA

196, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 408-69-74

Agréé E.D.F. et Qualifélec

agence beausoleil

Pierre LACLEF

TRANSACTIONS
IMMOBILIERES
CONSTRUCTION

160, bd de la République
92 - SAINT-CLOUD
Tél. : 408 - 76 - 65

INSTITUT PARAPACK

Traitement AMINCISSANT en exclusivité
Tous soins de beauté visage et corps

Irina MÉLIKOFF

Esthéticienne diplômée
124, boulevard de la République (Bât. E)
SAINT-CLOUD Tél. 408-75-28



EQUIP' CONFORT

50, rue Buzenval, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. 408-84-27

REVETEMENTS DE SOLS
MOQUETTES
VOILAGES

AGENCEMENT APPARTEMENTS

CHAUSSURES BEAUSOLEIL

160, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD
Dépositaire: " JASOUPLE " — " DEB'S " — " HELLER "

CORDONNERIE
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNE



VOLKSWAGEN

AGENCE RÉGIONALE

76, BVD HENRI-SELLIER

506-46-59

SURESNES



MERCEDES-BENZ

Peinture - Papiers peints - Pose de vitres

C. PAGEIX

39, avenue du Maréchal-Foch - 92 - SAINT-CLOUD
Téléphone : 605-48-71

CABINET DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE

Conventionné Sécurité sociale et Organismes sociaux

160, BOULEVARD

DE LA REPUBLIQUE

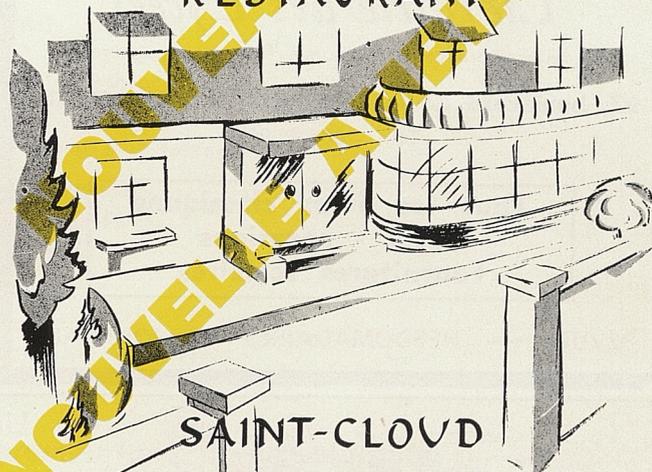
92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 408 - 63 - 20

TRAITEMENT POST - CURE
SAUNA FINLANDAIS
DOUCHE FILIFORME
BAIN DE VARECH
BAIN DE BOUE
MASSAGES
MECANOTHERAPIE

VILLA HENRI IV

HOTEL de TOURISME
RESTAURANT



SAINT-CLOUD

43 Bd DE LA REPUBLIQUE
MOL 40 50

RECEPTIONS — LUNCHS — PARKING

ENCADREMENT *Service*
Bougies suédoises

DROGUERIE BEAUSOLEIL

160, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

AUTO-ECOLE BEAUSOLEIL A. THUINET

Tous permis - Cours de code par projections
Cours de perfectionnement
160, boulevard de la République, SAINT-CLOUD
ON PREND A DOMICILE Tél. 408-61-01 (l'après-midi)

M^{me} L. ABDOUCHELI

Ex-Docteur dentiste de la Faculté de médecine de Tiflis
Diplômée pour les soins esthétiques du visage et du corps
par l'Ecole du docteur Pentoureau
et l'Académie de soins esthétiques de Paris
102, boul. de la République, SAINT-CLOUD - MOL. 44-28
SUR RENDEZ-VOUS

Atelier de Dessin - Peinture - Céramique

ENSEIGNEMENT RAPIDE A LA PORTEE DE TOUS
COURS — LEÇONS PARTICULIERES
ENFANTS A PARTIR DE 7 ANS — ADULTES

Madame G. ROBIN, 102, bd de la République - 605-66-99

LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS

" GUITARE "

Annick ROBIN, Professeur de l'Ecole d'Art Martenot
102, boulevard de la République - SAINT-CLOUD
Pour rendez-vous MOL. 66-99

Librairie des Lycées

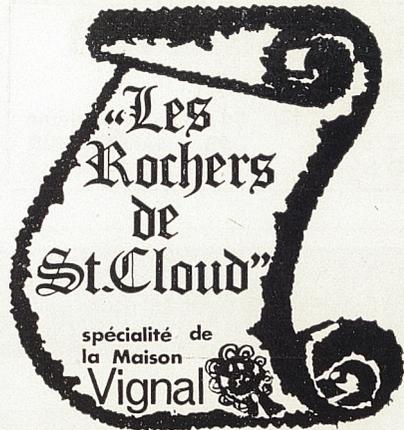
(en face des lycées de jeunes filles et de garçons)

97, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-42-90

Tous les livres classiques
neufs - occasions
Fournitures scolaires

REVUES — HEBDOMADAIRES — JOURNAUX



PÂTISSERIE - CONFISERIE
SALON DE THE
GLACES

Maison
Daniel
Vignal
successeur

42 RUE GOUNOD
SAINT-CLOUD

605.54.09

CUISINE - LUNCHS
REPAS COMPLETS



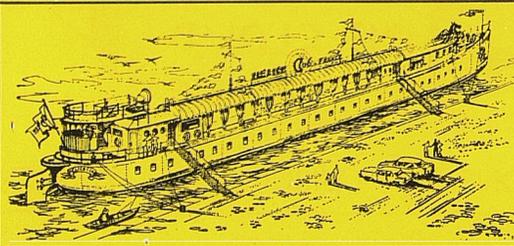
parapluie
télescopique

Knirps

le parapluie de
l'homme
et de la femme
modernes.

R.L.D. KNI 024

La MAISON du BOUTON
et du PARAPLUIE
64, avenue Jean-Jaurès - SURESNES



Unique sur la Seine

"HELICE-CLUB DE FRANCE"

Le bateau restaurant gastronomique

Face N° 48, quai Carnot - SAINT-CLOUD

DEJEUNERS D'AFFAIRES - RECEPTIONS - LUNCHS

SEMINAIRES - COMMUNIONS - BAPTEMES

(Possibilité 300 couverts)

Réservation : 825-38-36

BROCANTE-ANTIQUITES

Mme George - Coq - Mansienne

124 et 199, Grande-Rue - GARCHES - Tél. 970-03-95

Literie — Tapis — Tableaux

ACHAT DE TOUS MEUBLES

Spécialités pour enfants
de la naissance à 16 ans

Toutes les bonnes marques
de vêtements

" papounet "

11, rue de l'Eglise

92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 605 - 94 - 22

CAFÉ - HOTEL - RESTAURANT

(Ouvert le dimanche jusqu'à 15 h)

" AU BEAU SOLEIL "

Cuisine soignée A. DEDENIS Prix modérés

159, bd de la République - SAINT-CLOUD - Tél. 408-66-66

CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

14 et 16, rue Pasteur, SAINT-CLOUD - Tél. : 825-59-66

ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité sociale
et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., G.D.F.,
Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc...)

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

UNE INNOVATION

Nous sommes heureux d'informer les habitants de **Saint-Cloud** qu'en plus de leurs jours de réception habituels ci-dessous rappelés :

- M. le Maire : sur rendez-vous ;
- M. R. MONSEL, Premier-Adjoint (Enseignement et sports) :
lundi, de 11 heures à 12 heures ;
samedi, de 11 heures à 12 heures, sur rendez-vous ;
- M. G. ROLLIN (Etat-Civil) :
lundi, mercredi, vendredi, de 10 heures à 12 heures ;
- Mme CLEMENT (Logement, Affaires sociales, relations extérieures) :
mercredi, vendredi, de 11 heures à 12 heures ;
- M. A. RAYNAUD (Travaux, voirie, hygiène) :
mercredi, de 10 heures à 12 heures ;
- M. J. CLEMENT (Urbanisme, construction, permis de construire) :
vendredi, de 10 heures à 12 heures, sur rendez-vous ;
- M. A. COUTUREAU (Affaires culturelles) : sur rendez-vous ;

les membres de la Municipalité recevront **le premier lundi du mois** (à dater du 7 octobre), chacun en son cabinet à la mairie, **de 19 h. 30 à 20 h. 45**, les personnes qui voudront bien leur soumettre leurs doléances ou leurs problèmes particuliers.

Nous pensons que cette mesure facilitera à nos administrés qui ont des occupations ne leur permettant pas de se rendre à la mairie aux heures normales d'ouverture des bureaux, d'être accueillis et, dans toute la mesure du possible, conseillés et aidés, ce qui est la tâche essentielle des édiles.

tribune libre

- I. — Les Collectivités locales et la tutelle administrative
par André MARIE (voir au verso)
- II. — Premiers pas dans la vie collective
par Gisèle CALMY (voir page 3)
- III. — Sa Majesté l'Auto, tyran moderne
par Francis CHAVETON (voir page 4)

Les collectivités locales et la tutelle administrative

Si les événements de mai 1968 ont montré la vétusté de notre appareil universitaire, si une crise sociale sans précédent dans l'histoire de notre pays a secoué celui-ci, il convient d'en rechercher les causes, multiples d'ailleurs, dans de nombreuses inadaptations aux impératifs de notre époque.

Le progrès matériel indéniable de la civilisation industrielle ne peut apporter le bonheur à tous que si des idéaux sont offerts, à la jeunesse en particulier, afin qu'elle n'ait pas cette sensation de vide qui la pousse au désespoir.

Or, pour nous en tenir aux problèmes communaux, il ne semble pas que l'on comprenne suffisamment à quel point le corps intermédiaire que représente le Conseil Municipal a été vidé littéralement de sa substance par une série de mesures législatives ou réglementaires qui, peu à peu, ont retiré à ces assemblées délibérantes toute possibilité d'action réelle. L'on a souvent parlé des libertés communales mais existent-elles encore vraiment lorsque les représentants élus ne sont plus habilités à voter librement que le 1/3 des ressources qui constituent le budget communal ?

Depuis de nombreuses années, les tenants d'un système centralisateur excessif imposent et donc disposent des finances locales à leur gré. Les conseillers municipaux ne sont plus libres — ou si peu — d'affecter les ressources provenant de l'argent versé par les contribuables, leurs électeurs, aux travaux de ceux-ci réclament. Ces élus connaissent pourtant mieux les problèmes locaux que des fonctionnaires anonymes, qu'ils soient dans des bureaux préfectoraux, dans des ministères ou dans les multiples organismes annexes auxquels l'on doit soumettre les dossiers pour « avis » ; aujourd'hui, ils ne peuvent plus valablement œuvrer pour le bien de leurs mandants.

Si l'on veut vraiment faire des réformes et employer le mot « décentralisation » autrement que dans des discours prononcés sur la place publique mais sans aucune portée réelle, il faut s'atteler à la réforme « administrative ». Celle-ci ne peut être le fruit que d'administrateurs, ce qui paraît être une lapalissade mais cache une vérité trop souvent méconnue. L'on forme des cadres de hauts fonctionnaires, qui ont certes des qualités indéniables mais qui, de par cette formation même, sont coupés des problèmes qu'ils auront à traiter ; ils agissent dans l'abstrait. Ce n'est pas la véritable administration, celle qui doit connaître des besoins des administrés, celle qui est au contact des réalités quotidiennes et je crois que l'administration municipale est bien la plus proche des habitants. Il ne s'agit pas de permettre aux collectivités locales d'agir complètement à leur guise car il n'est que trop évident que des abus s'ensuivraient. Il faut donc une tutelle administrative et ce postulat admis, l'on doit se pencher sur la structure même de cette tutelle. Actuellement, elle est dévolue au Préfet mais en fait il s'agit d'employés de préfectures de différents grades. Et si certains comprennent la délicate mission qui leur incombe, d'autres ont une notion plutôt res-

trictive du rôle qu'ils ont à accomplir. Il est donc souhaitable d'abord de former au sein des préfectures un corps de fonctionnaires spécialisés dans l'administration municipale, qui auront fait un stage dans des mairies de diverses importances et par là même seront aptes à comprendre les problèmes qu'ils devront sanctionner. Mais je crois que l'on peut faire mieux encore et qu'au lieu d'avoir une tutelle éloignée, il serait préférable que celle-ci s'exercât au sein de la collectivité locale. J'entends par là qu'un Délégué préfectoral ou inspecteur, peu importe le nom qu'on lui donnerait, pourrait se rendre périodiquement dans les mairies et ce haut fonctionnaire aurait délégation de signature de M. le Préfet pour approuver sur le champ la plupart des affaires qui lui seraient soumises, ne conservant pour faire l'objet d'un examen plus approfondi que celles nécessitant une étude. Par expérience, je puis dire que les 3/4 des délibérations des conseils municipaux ou de tous autres dossiers qui doivent recevoir approbation deviendraient ainsi applicables à bref délai. Que de temps et d'argent gagnés ! Actuellement, nous sommes bien loin de cette façon de procéder puisque certaines délibérations ne reviennent en mairie qu'au bout de plusieurs mois, voire plusieurs années ou que les maires sont obligés d'invoquer les clauses de l'article 49 du Code Municipal qui veut qu'après 40 jours de dépôt, les délibérations soient réputées exécutoires par elles-mêmes. Ce n'est pas de la bonne administration. Là aussi, il s'agit d'ouvrir le dialogue puisque le mot a fait fortune ces derniers temps, pour redonner à l'Administration Française qui fut longtemps considérée comme exemplaire, une facilité de fonctionnement, une efficacité qui seraient dans le mouvement du XX^e siècle et non plus sclérosée par des conceptions napoléoniennes.

Il faut donc souhaiter que la réforme qui était déposée sur le bureau du précédent Parlement soit reprise, étendue en véritables « États Généraux des Communes de France », pour faire cesser, non pas autoritairement mais démocratiquement cette absurdité d'un pays émietté en 38.000 collectivités.

Encore une fois aucune réforme ne sera réelle si les relations entre l'Etat, puissance souveraine, obsédant, étouffant, et les collectivités locales qui sont l'essence même du pays, ne sont pas à nouveau déterminées. Combien d'exemples d'absurdités pourraient être relevés ; combien de pratiques aberrantes pourraient être signalées ! Il faut donc avoir une volonté réformatrice pour créer un appareil administratif meilleur au service de ceux qui, par leur contribution financière, sont en droit d'en attendre la satisfaction de leurs besoins collectifs, qu'ils soient du domaine matériel (voirie, bâtiments scolaires, etc...) ou du domaine culturel et sportif par la création, très insuffisante dans notre pays, de ces équipements qui seront d'autant plus nécessaires que la peine des hommes diminuant par le machinisme, une véritable libération s'ensuit qui laisse de plus en plus de temps disponible à chacun de nous. Or, selon le proverbe : « l'oisiveté étant la mère de tous les vices », il est impossible à notre temps de se désintéresser des problèmes des loisirs et c'est pour cela qu'une nouvelle vocation est née pour les communes à laquelle certes les auteurs de la loi du 5 avril 1884 étaient loin

de songer. Une rigidité trop grande de la tutelle administrative à ce sujet décourage les initiatives, empêche le financement par des pratiques tatillonnes de comptable public qui ne voit qu'un équilibre financier là où il faudrait envisager l'avenir avec largesse d'esprit. Il est donc impérieux de réviser complètement nos notions de tutelle administrative et je souhaite vivement qu'ayant l'expérience de nombreuses années de pratique ainsi que nombre de mes collègues, nous puissions faire entendre notre voix à côté de celles de nos élus, quelle que soit leur appartenance politique car il s'agit de l'avenir de la jeunesse française qui a montré son désir de participation, parfois avec véhémence, mais que l'on aurait tort de prendre pour un simple mouvement sans lendemains.

André MARIE
*Secrétaire Général de la Ville
de Saint-Cloud*

Premiers pas dans la vie collective

(suite) (1)

III. - L'AGE DU CALCUL.

Il y a trois mois, j'exposais ici le rôle, à mon sens irremplaçable, de l'École Maternelle pour la mise en condition du futur écolier primaire, en ce qui concerne la lecture. J'insistais sur les jeux et les exercices préparatoires nécessaires avant d'aborder l'initiation à la lecture, puis l'apprentissage proprement dit qui se fait à l'École Primaire.

Je me propose aujourd'hui d'éclairer un problème identique : celui du calcul dont « l'âge » se situe entre 5 ans 6 mois et 7 ans, à peu près comme celui de la lecture.

Ne connaissez-vous pas d'enfants déjà grands — 10 ans, 12 ans — qui, après avoir lu l'énoncé d'un problème arithmétique, restent bloqués devant la question posée et finissent par demander : « Quelle opération faut-il faire ? » Ces enfants-là sont nombreux, beaucoup plus même qu'on ne le croit car, ayant conscience de leur incapacité, mais doués d'amour-propre, ils se taisent, attendent un indice, le captent dans l'attitude de l'institutrice ou sur le cahier du voisin, ou même se lancent au hasard dans une opération avec souvent une chance sur deux de ne pas se tromper. Or, **ils n'ont pas le sens des opérations**. Pourquoi ? Parce qu'ils ont été embarqués trop vite dans le **maniement mental** de quantités déjà importantes sans avoir eu le temps de faire assez d'expériences manuelles sur de toutes petites quantités.

La perception globale, sans comptage unité par unité, des quantités jusqu'à 5 est acquise, en moyenne, à 5 ans, sans autre éducation que celle qu'apportent la vie et le langage courants. Des problèmes, des opérations sur les nombres de 1 à 5, avec manipulation d'objets permettent aux enfants de **voir** tout simplement, sans raisonnement, sans calcul véritable, le résultat de l'opération. Il n'en est déjà plus de même avec les nombres de 5 à 10, à plus forte raison avec des nombres supérieurs. Il faut

donc consacrer un temps assez long à la présentation de ces petites quantités sur lesquelles les vérités arithmétiques sont découvertes. L'institutrice maternelle de la section de 4 à 5 ans a tout le temps de le faire et sa collègue de la section de 5 à 6 ans de reprendre la question en la poussant un peu plus loin. Mais l'institutrice du cours préparatoire ne peut s'y attarder longtemps. Elle se borne à un contrôle rapide. Il arrive qu'un enfant sache parfaitement répondre que $4 + 1 = 5$, mais qu'il ne sache pas dire ce qui manque à 4 pour faire 5. C'est parce qu'il n'a pas le sens de la **reversibilité** (du **retournement**) **des opérations** ; et cela va le gêner pour raisonner les problèmes. De plus, le langage d'un enfant de 6 ans peut faire illusion sur des connaissances : « Il sait compter jusqu'à 50 » dit une maman. Non, Madame ! il connaît la suite verbale des nombres, il connaît leur nom, il les récite dans l'ordre traditionnel, mais il ne sait pas que 36 c'est 3 dizaines et 6 unités ou 3 fois 12 ou 4 fois 9, ni qu'il manque 4 à 36 pour faire 40, ni qu'avec 36 bonbons on peut rendre 6 fois heureux 6 petits enfants. Donc il **nomme** la quantité, mais il **ne la connaît pas** dans son aspect arithmétique.

Et il y a plus encore. Peut-être sait-il à 6 ans, parce que vous le lui avez montré, que 36 c'est 6 unités ajoutées à 3 dizaines ; mais êtes-vous bien sûre, Madame, qu'il ne vous dira pas qu'il y a moins d'eau dans une assiette plate que dans un verre, même si vous versez le verre d'eau sous ses yeux dans l'assiette, sans en perdre une goutte ? Moi, j'en suis moins sûre : avant 6 ans et très souvent encore à 7 ans, pour des enfants parfaitement normaux **l'invariance des quantités** est une notion qui échappe. L'enfant a beaucoup de peine à admettre qu'il y a autant de cubes quand on les épargille sur les tables que quand on les range les uns à côté des autres. Le plus grand espace occupé par les cubes dispersés l'incite à penser qu'il y a plus de cubes. Une petite fille de ma connaissance — 4 ans et demi — n'aimait pas la viande ; elle faisait déjà la moue quand elle voyait le bifteck arriver dans son assiette, mais elle se mettait franchement à pleurer quand on commençait à le lui couper en petits morceaux : elle avait le sentiment qu'il y en aurait encore plus à manger. D'ailleurs, un jour — à 5 ans — elle l'a dit : « Tu en fais plus ! » Elle est grande maintenant, c'est une bonne élève en mathématiques, mais comme tous les enfants, elle est passée par différents stades mentaux et il fut un temps où **sa pensée n'était pas encore logique**.

J'ai grand-peur que les enfants qui abordent le calcul trop vite, avec une pensée encore pré-logique (vous savez, ces petits enfants qui vous disent que les autos sont vivantes parce qu'elles bougent et que ce sont « des messieurs, sans doute » qui ont fabriqué les montagnes, parce qu'ils vivent au milieu du travail des hommes), j'ai grand-peur que ces enfants-là soient jetés sans armes dans le monde des nombres.

Comment les armer, alors ? Comment éviter de leur faire brûler les étapes essentielles, indispensables, les étapes de base ?

L'École Maternelle est là. Et comme elle possède des histoires à faire parler, à faire lire, à faire écrire, elle a aussi ses « histoires à compter ». Et, avant

(1) Cf. Bulletin Municipal, numéros 109 et 111.

même ces histoires-là, elle possède un matériel approprié :

— le bac à sable où l'enfant emplit et vide son seau d'un sable qui change de forme mais pas de volume ;

— les perles qu'on enfle — une rouge, deux bleues, une rouge, deux bleues. Ce qui prouve par l'action qu'on **sait** ce que sont 1 et 2, même si on est trop petit pour écrire les chiffres correspondants ;

— la dinette qu'on dresse sur la table pour les 3 ours, en mettant **autant** de verres que d'assiettes, que de fourchettes, que de... Première et précieuse initiation vécue à la notion de « correspondance bi-univoque terme à terme », comme disent les mathématiques modernes ;

— le matériel sensoriel qui permet de reconnaître le plus long du plus petit train, le plus lourd du plus léger bagage, la plus profonde des boîtes où l'on mettra le plus de bonbons et le couvercle le plus large pour la plus large marmite où cuira le plus gros chou ;

— les jeux d'images qu'il faut rapprocher en fonction du nombre d'objets dessinés et qui ne sont pas forcément semblables. Ce qui introduit à l'idée que le nombre est indépendant des objets qu'on compte et représente une première forme d'abstraction.

Et surtout, l'Ecole Maternelle a le temps de se consacrer à ces jeux et exercices. Et les enfants qui la fréquentent peuvent sans précipitation, depuis l'âge de 4 ans, s'imprégner, **chacun à leur rythme**, de ces vérités arithmétiques de telle sorte qu'ils ne soient plus tentés de les mettre en doute plus tard. Les jeux de calcul de l'Ecole Maternelle font beaucoup pour donner aux enfants confiance en eux devant les nombres, pour leur éviter cette répulsion, ce sentiment d'infériorité, ce repliement de tant d'enfants dont on brusque l'instruction en les faisant soustraire un nombre d'un autre alors qu'ils ne savent pas reconnaître le plus grand, que 34 pour eux ne se distingue guère de 43, parce que la symbolique des chiffres leur échappe, faute d'associations répétées avec la manipulation libre et dirigée d'objets véritables, ce qu'on fait faire à longueur d'année à l'Ecole Maternelle.

Comme pour la lecture, ma conclusion sera la même : savoir perdre du temps en apparence pour en gagner en fait. Limiter ses ambitions quant à la quantité du savoir, mais jamais sur la qualité.

Un mot encore, qui peut sembler dépasser mes compétences, mais que je m'autorise, en m'appuyant sur mon expérience passée d'institutrice primaire et maternelle :

Autant il me paraît légitime de faire « sauter » un cours élémentaire 1^{re} année à un enfant intelligent, à condition qu'il soit en avance et assuré dans ses connaissances, autant il me paraît maladroite de le priver d'une grande section maternelle ou d'un cours préparatoire. On peut supprimer sans dommage un balcon dans une maison, pas une pierre de soubassement. Dans l'apprentissage du calcul, surtout : construction logique.

Gisèle CALMY,
*Inspectrice départementale
de l'Education Nationale*

Sa Majesté l'Auto, tyran moderne Allons-nous raser nos villes pour y implanter des routes et des parkings ?

Cette question n'est pas une boutade... mais l'expression à peine forcée de la stricte réalité. Si la voiture, instrument d'évasion, mais surtout outil de relation, doit être abandonnée faute de routes et de place pour stationner, quelle régression ! Mais si les aménagements nécessaires entraînent des destructions considérables et l'évasion des habitants chassés par les expropriations et le bruit vers d'autres points de chute qu'il faudra aussi relier entre eux et avec les centres de travail, quelle quadrature !

Ces difficultés nationales revêtent une acuité particulière dans la région parisienne où la densité extrême de l'habitat rend les percées extrêmement difficiles.

Cette nécessité impérative de voies nouvelles se heurte à un autre dilemme : ou destructions importantes d'habitats ; ou utilisation systématique des déjà trop rares espaces verts, bois ou parcs, quels qu'ils soient, dont l'amenuisement et le saccage ne sauraient être envisagés de gaieté de cœur... Ces problèmes dont notre n° 108 s'est fait l'écho, en particulier en reproduisant un plan en couleurs des projets, ont fait l'objet de nombreuses études, de nombreuses protestations aussi de la part des communes et des particuliers lésés. L'Administration des Ponts et Chaussées, prise entre les divers feux croisés des impératifs et des intérêts légitimes, « cent fois sur le métier remet son ouvrage, le polit sans cesse et le repolit », dans son désir de satisfaire tout le monde : reconnaissons que cela n'est guère facile ! et donnons-lui acte de ses efforts...

Les expropriations pourtant indispensables et les destructions paraissent toujours abusives à ceux qui en sont les victimes ; pourtant les indemnités proposées, si elles ne se haussent pas à l'échelle spéculative, si elles ne tiennent pas, en général, un compte suffisant des troubles humains graves engendrés, sont le plus souvent fixées par les Domaines ou le Juge des expropriations, à un taux raisonnable.

Il est bien évident aussi qu'on n'évitera pas certaines percées dans des forêts ou parcs, en général nationaux car l'Etat y est chez lui malgré les affrontements des hautes Administrations intéressées : la forêt de Marly, cet admirable massif, réserve d'air et de tranquillité aux portes mêmes de la capitale, a déjà été tronçonnée par l'autoroute de l'Ouest qui est devenue, de ce fait, la plus merveilleuse avenue d'accès ou de sortie qui se puisse rêver. Mais la forêt en a pâti, et la faune aussi, particulièrement le gros gibier, encore très abondant et qui l'utilisait comme une « voie de raccordement » entre le grand massif des Yvelines (plus connu sous le nom de forêt de Rambouillet) et les forêts qui lui font suite : Saint-Germain, l'Isle-Adam, Halatte, Chantilly, Compiègne. Une nouvelle percée est déjà ouverte, destinée à relier par une voie à grande circulation Saint-Germain aux au-delà ouest de Versailles.

Le Parc de Saint-Cloud que l'autoroute longe sur un large lé qui lui a été ravi, avait à nouveau été lorgné par certains projets : il semble qu'on l'ait sauvé de ce néfaste percement. Mais on n'évitera pas de passer à travers le bois de Saint-Cucufa, refuge charmant des promeneurs et des amoureux qui, ainsi coupé en deux, devra être entièrement repensé et transformé, de bois naturel en parc pour en sauver utilement ce qui peut en être sauvé.

Sur notre plan strictement local, le grand problème est celui de l'autoroute de l'Ouest qui, dans l'état actuel des choses, s'avère très insuffisante, s'asphyxie elle-même aux heures de pointe et qui, tout compte fait, apporte aux Clodoaldiens des troubles intolérables puisque, si près qu'ils soient de Paris, il leur faut parfois perdre plus d'une heure pour sortir de chez eux et y rentrer !

Comme la grande presse, nous nous sommes faits l'écho des palabres innombrables et même des contestations que les projets successifs ont provoquées. Les intérêts en cause étaient nombreux ; en particulier ceux des Clodoaldiens du bas Saint-Cloud, directement concernés et menacés qui viennent, avec l'appui de la Municipalité, de se constituer en Association de sauvegarde et de vigilance.

Mais, pour juger objectivement le projet probablement définitif qui a été récemment rendu semi-public à la réunion qui s'est tenue le 6 mai à la Mairie de Saint-Cloud, il convient de cerner le problème au plus près et d'en poser très nettement les impératifs.

Il fallait d'abord tenir compte, nous le rappelons, de deux points fixes : la sortie du tunnel d'une part ; et, d'autre part, le raccordement de l'autoroute, pour sa pénétration dans Paris et son éclatement, à l'échangeur d'Auteuil, partie du boulevard périphérique en voie de réalisation ; tenir compte aussi, cela est bien évident, d'impératifs financiers qui imposaient de limiter les destructions et de réduire au minimum les ouvrages d'art (pont sur la Seine, viaducs, passages en souterrain, etc.).

La technique routière imposait des gabarits, des courbes, des pentes, un modelé type dont il est interdit de s'écarter en notre siècle de vitesse, sous peine de voir se reproduire les accidents qui ont été trop souvent engendrés par le brusque virage à gauche en sortie du tunnel, aggravé par l'éblouissement consécutif au retour trop rapide à la lumière vive.

Enfin les habitants des secteurs concernés devaient n'être sacrifiés ni lésés en aucun cas et gênés qu'au minimum (destructions, nuisances, indemnités).

Ces raisons ont fait écarter le projet techniquement le plus séduisant a priori, et dont la réalisation, peut-être possible s'il avait fait partie du plan initial, ne l'est plus désormais : le franchissement de la Seine dans l'axe du tunnel, en ligne légèrement courbe et importante surélévation, continuation dans le même axe général et toujours en surélévation à travers Boulogne jusqu'à Auteuil, avec bretelles de sortie, sur la rive droite, en amont du souterrain qui permet de passer sous l'extrémité ouest de l'avenue de la Reine, souterrain qui, à condition de l'élargir, aurait trouvé là son plein emploi. Mais de telles emprises sur Boulogne ne semblent plus guère possibles, sans parler des délais exagérément longs qu'elles auraient exigés.

Il pouvait aussi paraître séduisant d'utiliser la Seine au maximum, soit en passant dessous, soit en passant dessus. Dans les deux cas, on quittait Saint-Cloud (qui s'en serait réjoui) au plus tôt : dès la place Clemenceau. Mais, comme le seul point possible de pénétration dans Boulogne se trouve au droit de la propriété Rothschild, cela entraînait soit de franchir la Seine par un très long pont (voire souterrain), exagérément long et très coûteux de ce fait ; soit, après un brusque virage à droite dès la place Clemenceau, d'en établir deux sur la rive droite : l'un à gauche pour redresser la voie parallèlement à la Seine qu'elle aurait suivie sur l'extrême bord de la rive, l'autre à droite pour pénétrer dans la propriété (ou sous la propriété) Rothschild. Solution techniquement inadmissible.

Seul tracé possible en définitive : celui qui utilise la rive gauche pendant un certain temps (cela est presque dans l'axe de la descente actuelle de l'autoroute), s'infléchit ensuite pour franchir le fleuve par un pont en courbe et en biais et aborde la rive Boulogne perpendiculairement à la berge et au droit de son point d'insertion.

Mais ce tracé, théoriquement le seul acceptable, pouvait comporter bien des galbes différents dont les nuisances à l'égard des habitants de Saint-Cloud différaient du tout au tout de l'un à l'autre des projets.

C'est bien ce qu'a compris depuis longtemps le Maire de Saint-Cloud qui n'a cessé de bagarrer, tant au Conseil Général qu'au District, qu'auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées, pour obtenir le tracé actuel dont le plan est connu maintenant et qui, en gros, s'écarte au plus vite des quartiers habités afin de limiter les destructions, adopte délibérément la rive de la Seine en surélévation pour ménager une voie sur berge établie en dessous, franchit la Seine au droit de la rue Feudon par un pont en courbe et en biais dont le tracé devrait s'harmoniser avec le site et permet d'atterrir sur la rive opposée exactement au point où la pénétration est possible, par un souterrain, sous la propriété Rothschild.

Ce résultat n'a pas été obtenu sans peine ! Plusieurs hypothèses ont été successivement écartées qui, par une trop importante emprise sur les quartiers habités de Saint-Cloud, entraînaient des destructions inadmissibles d'immeubles très importants et même neufs ! Il semble bien que la ténacité, d'une part, et la bonne volonté, d'autre part, aient remporté la gageure de réussir un tracé harmonieux, techniquement indiscutable et qui réduit au minimum les inconvénients locaux.

Reste une vigilance nécessaire à l'égard de la réalisation et aussi des « écrans » promis qui doivent atténuer le bruit et refouler les odeurs : parapets en béton, arbres toujours verts, etc.

Il est certain que la Municipalité et l'Association des Riverains, qui ont déjà obtenu satisfaction sur plusieurs points, ne se désintéresseront pas de la suite de l'opération pendant les dix années qui s'écouleront avant achèvement définitif.

Francis CHAVETON
*Vice-Président du Conseil Général
des Hauts-de-Seine
Maire de Saint-Cloud*

Problèmes de circulation

Ne quittons pas les questions évoquées par cette « Tribune libre » sans donner les indications suivantes :

1°) **Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de liaison du boulevard périphérique au tunnel de Saint-Cloud.** (Autoroute A-13, section de Paris-Saint-Cloud).

Les habitants sont informés que la Direction départementale de l'Équipement prescrit, par Arrêté préfectoral du 15 juillet 1968, l'ouverture dans la commune d'une enquête préalable à la déclaration d'Utilité Publique du projet de liaison du boulevard périphérique au tunnel de **Saint-Cloud**.

Cette enquête aura lieu du 3 septembre au 2 octobre 1968 inclus, à la Mairie de **Boulogne-sur-Seine**.

Pendant le même délai, un exemplaire du dossier sera déposé à la Mairie de **Saint-Cloud** où un registre subsidiaire sera ouvert et mis à la disposition des intéressés. Le public pourra en prendre connaissance tous les jours (samedis après-midi, dimanches et jours fériés exceptés), de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

M. Jean **Esmieu** est nommé Commissaire-Enquêteur.

2°) **Où en est la question des « toboggans »** qui doivent, tant à la sortie du Pont de **Saint-Cloud** (rive Boulogne) qu'au Rond-Point Rhin et Danube, apporter à la circulation une amélioration temporaire (en attendant la réalisation de l'autoroute A-13 de jonction au périphérique) ?

L'étude de ces projets est actuellement poursuivie et l'on peut légitimement espérer que l'année 1969 verra la mise en place de ces ouvrages qui en permettant la suppression de divers cisaillements dont la nuisance saute aux yeux, rendront certainement la circulation plus fluide et donc plus rapide.

Ce qu'on doit aussi rappeler c'est que, contrairement à ce qui a pu être imprimé ailleurs, c'est M. le Maire de **Saint-Cloud** qui a pris l'initiative de cette suggestion reprise par d'autres après lui : se reporter au numéro de Toutes les Nouvelles de **Versailles** du 22 novembre 1967 qui, sur ce sujet, prend date de manière indiscutable...

Un quart de siècle de vie municipale 1940-1945 (suite)

LES « CARNETS » DE M. MICHEL SALLES (IV)

— « M. le Maire, où est votre Commissaire ? »

— « Je ne sais pas » — « Comment, vous ne savez pas?... Il s'est sauvé !... » (1)

L'interprète, alors très excité, dit : « C'est très grave. S'il s'est sauvé, c'est qu'il y a quelque chose de louche. Il vous met tous dans une mauvaise situation. »

Tous paraissent surpris, sauf moi, étant donnée la demande que m'avait faite M. **Barthès** avant que je ne quitte mon bureau pour l'interrogatoire.

— « Pour quel motif est-il parti ?... » — « Je n'en vois pas. Peut-être pour aller alerter la Préfecture et la tenir au courant des événements qui surgissent... Je ne vois que ce motif. »

La sentinelle est réprimandée. La garde est renforcée par une deuxième sentinelle dans le bureau !

— « Si dans trois-quarts d'heures le Commissaire n'est pas revenu, des sanctions seront prises. Quelle est son adresse particulière ? » — Je réponds que je n'en sais rien. C'est toujours au commissariat que je m'adresse et là on fait le nécessaire pour trouver M. **Barthès**, qui dépend uniquement de la Police d'Etat.

(1) En fait, ainsi que nous le fait savoir M. Yves A. **Bertrand**, qui était alors Maire de **Vaucresson**, c'est dans son bureau de Maire de **Vaucresson** que M. **Barthès**, qui était en même temps le Commissaire de Police de **Vaucresson**, est venu trouver refuge après avoir disparu de **Saint-Cloud** dans les circonstances tragiques que l'on vient de lire. On verra par la suite du récit que c'est, finalement, dans les sous-sols de la mairie de **Garches** que M. **Barthès** finit par se tenir caché.

L'officier n° 1 dit alors qu'il se rend au commissariat. Il descend, suivi de son interprète, interroge un Inspecteur en civil qui s'y trouve, M. Pierre **Piquet**, lui demande l'adresse du Commissaire de Police. Celui-ci répond qu'il ne la connaît pas. Il obtient du secrétaire du Commissaire, M. **Auvillain**, l'adresse sollicitée, remonte dans mon bureau avec l'interprète et l'Inspecteur **Piquet** et nous informe qu'il met ce dernier en plus des sentinelles pour nous garder...

Il me prie de confirmer par écrit la déclaration que j'avais faite. Pendant ce temps, il va se rendre chez le Commissaire pour perquisitionner... Je sollicite l'autorisation de faire venir ma secrétaire pour lui dicter ma déposition. L'officier accède à ma demande. Je fais donc venir ma secrétaire et lui dicte devant tous, à haute voix pour que tout le monde entende, le texte ci-après, avec prière de le dactylographier en plusieurs exemplaires. Elle comprend à demi-mots qu'elle devra faire parvenir un de ces exemplaires au fuyard... Voici le texte de ma déposition :

« Vers 10 h. 15, une délégation composée de plusieurs Clodoaldiens s'est présentée à la Mairie où les adjoints et moi-même sommes en permanence depuis plusieurs jours par suite des événements et a demandé à être reçue par la Municipalité au sujet de l'explosion du tunnel de l'autoroute de Saint-Cloud. La population, mise au courant des événements qui se sont produits le 21 août, très émue de savoir en fin de journée que les pourparlers engagés avec la Feldkommandantur et les experts de ladite unité n'avaient pas abouti à l'enlèvement immédiat des explosifs, la délégation venait demander qu'une pétition massive fût organisée par mes soins et présentée aux autorités allemandes.

« J'ai indiqué à la délégation que les pourparlers étaient encore en cours avec la Feldkommandantur par l'intermédiaire de M. l'Ingénieur des Poudres qui se trouve encore en contact avec le Colonel de la Feldkommandantur.

« A cet instant se sont présentés les représentants de l'autorité allemande.

Signé : Michel **Salles**. »

L'officier n° 1 et l'interprète, qui étaient partis chez le Commissaire à Ville-d'Avray, reviennent et trouvent devant la Mairie un Officier de la Feldkommandantur qui arrivait, le Dr. **Kerber**. Ils s'entretennent quelques instants, d'après ce qui m'a été répété par la suite. L'officier n° 1 et l'interprète rentrent dans mon bureau et paraissent attendre quelque chose... Le temps s'écoule, coupé par une conversation en allemand entre MM. **Fonty**, **Chaveton** et l'officier n° 1. Celui-ci est né à Frague, ville que M. **Fonty** connaît bien. L'atmosphère se détend quelque peu.

Subitement pénètre dans le bureau, par la porte de sortie non refermée à clé après le départ du Commissaire de Police, le Dr. **Kerber**. Il me dit : « M. le Maire, que se passe-t-il dans votre mairie ? » — Je le mets au courant de l'affaire du drapeau et de celle de la pétition relative au tunnel. Il s'entretient alors en langue allemande avec le jeune officier n° 1 de la formation **Auloch**. MM. **Fonty** et **Chaveton** comprennent en partie leur conversation. Le Dr. **Kerber** admet l'explication du drapeau : « C'est très fréquent, dit-il, et j'ai vu le cas dans d'autres mairies. » — Au sujet

de la pétition, il fait ressortir aux yeux du jeune officier l'importance considérable de l'affaire pour les Clodoaldiens. L'autre paraît se laisser convaincre mais demande : « Et pourquoi ces mouvements de population sur la place ? » — « Parce que l'on paye les ouvriers qui ont travaillé pour l'Armée et que cette circonstance provoque toujours des allées et venues aux abords de la mairie. » — « Mais, demande le Dr. Kerber à l'officier n° 1, qu'alliez-vous faire si je n'étais pas intervenu ? » — « J'allais arrêter le Maire, pris comme responsable, et je l'aurais emmené, le Commissaire s'étant sauvé. »

Là-dessus, l'incident prend fin, le Dr. Kerber déclarant prendre personnellement l'affaire en mains par ordre du Feldtkommandant, quitte à envoyer un double du rapport qu'il établirait pour ce dernier, à l'Etat-Major du Général Auloch. L'officier n° 1 part avec ses hommes et son interprète. Le Dr. Kerber reste. Il ferme lui-même la porte : « Messieurs, dit-il, je suis à Saint-Cloud depuis quatre ans. J'ai la satisfaction de constater qu'il ne s'est rien passé de fâcheux durant toute cette période. Tous les incidents ont été aplanis ou réglés. Depuis quelques jours, je dors mal : non pas à cause du tunnel, mais parce que tout le monde est nerveux en ce moment et que les fusils partent tout seuls, tant du côté allemand que du côté français. Vous avez eu ce matin la chance d'avoir devant vous un jeune officier qui a gardé tout son sang-froid. Sans cela, il y aurait eu comme dans d'autres villes, telles que Rueil, des morts à déplorer. Soyez vous-mêmes calmes et patients. Ne vous hâtez pas trop. Les événements vont vite. Vous avez mis la charrue avant les bœufs. Je prends note de vos explications, M. le Maire. »

Ces paroles montrent qu'il n'est pas dupe de ces explications, mais qu'il est prêt néanmoins à les accepter officiellement. Je remercie cet officier de ce qu'il vient de faire et aussi de son attitude générale vis-à-vis de Saint-Cloud et de sa Municipalité depuis l'installation de la Feldtkommandantur sur le territoire de notre ville. Je lui demande l'autorisation de dire aux personnes présentes pourquoi il aime la France et, sur son acquiescement, j'indique à tous qu'il est fils d'une bonne Française et qu'il a fait toutes ses études en France.

Je l'accompagne jusqu'au perron. Je reviens à mon cabinet.

— « Messieurs, dis-je au Groupe des F.F.I., estimez-vous qu'après cet incident, vous devez persister dans votre intention de vous installer immédiatement à la Mairie... ? » — Le Groupe répond négativement et se retire... Je reste avec mes Adjoints qui veulent bien me féliciter et de mon sang-froid et du motif invoqué.

(A suivre).

Le budget primitif de 1968

Ce document a été adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du 11 mars 1968 sur présentation par Monsieur le Maire.

La contexture est celle du Plan comptable, obligatoire depuis 1966.

C'est ainsi qu'il comprend deux sections :

— La section de fonctionnement qui groupe toutes les dépenses nécessaires à la vie quotidienne et à la marche normale des services et assure le financement complémentaire de la section d'investissement.

— La section d'investissement qui, comme son nom l'indique, groupe les dépenses relatives aux réalisations nouvelles que le Conseil Municipal estime nécessaires en fonction des impératifs dus aux besoins modernes de la population. Elle comporte, en recettes, les subventions de programmes, les emprunts et le financement complémentaire assuré par la section de fonctionnement.

Pour 1968, le volume total du Budget Primitif se récapitule comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	8.215.055,12	9.293.032,31
Section d'investissement	1.248.304,51	170.327,32
	9.463.359,63	9.463.359,63

Eu égard au Budget Primitif de 1967, la Section de fonctionnement est en augmentation de 14,32 % ; toutefois, en raison de rentrées améliorées, l'augmentation du nombre de centimes nécessaires à l'équilibre n'est que de 10,23 % par rapport à celui de 1967.

Ce dernier pourcentage représente l'augmentation moyenne de la colonne « Part communale ».

En effet, selon les catégories de contributions auxquelles sont assujettis les redevables, les proportions seront différentes et plus particulièrement cette année, en raison de la suppression de la Taxe de déversement à l'égout qui frappait les revenus des propriétés foncières bâties.

Enfin, pour avoir une idée générale sur les différents chapitres budgétaires sans être obligé d'étudier des chiffres fastidieux, il a été établi des tableaux schématiques reproduits ci-contre, qui permettent un examen visuel rapide et auxquels on voudra bien se reporter.

Cependant, il convient d'apporter quelques éclaircissements indispensables.

En ce qui concerne le schéma n° 1, l'autofinancement, c'est-à-dire l'emploi de ressources propres du budget, est très important car les principales réalisations subventionnées, telles que l'équipement sportif et diverses opérations de voirie en cours, ne peuvent être reprises qu'au budget supplémentaire conformément aux instructions comptables.

La preuve en est donnée en examinant le tableau n° 2 relatif aux dépenses où les remboursements d'emprunts, donc non subventionnés, représentent 54,72 % du total de la section.

Ainsi qu'il est indiqué en renvoi, les intérêts de la dette n'apparaissent pas au tableau n° 4. Ils s'élèvent à 477.918 F soit 5,16 % du montant des dépenses de la section de fonctionnement.

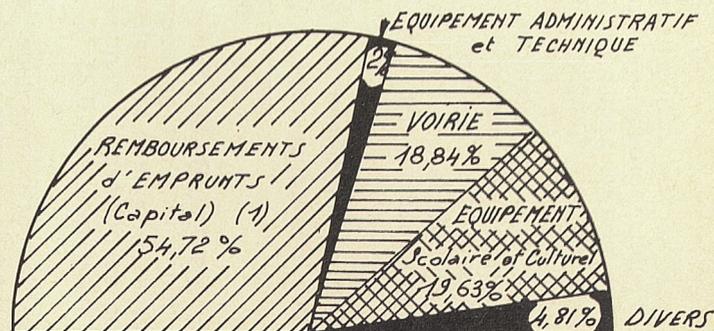
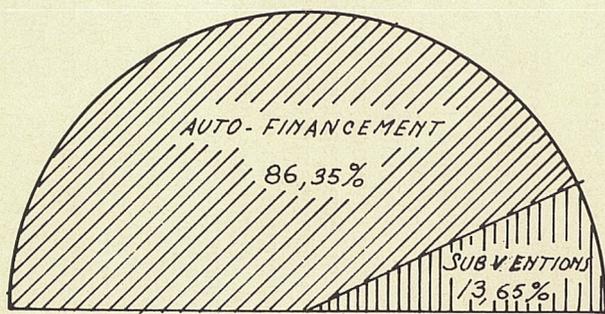
En outre, à titre indicatif, l'ensemble des annuités (capital et intérêts), dus par la commune pour l'année 1968, représente 11,73 % du total général du budget.

Voilà donc l'essentiel des éléments d'un document de 97 pages, tableaux annexes inclus, que nous avons essayé de condenser au maximum tout en demeurant suffisamment explicites.

SECTION D' INVESTISSEMENT

RECETTES

DEPENSES

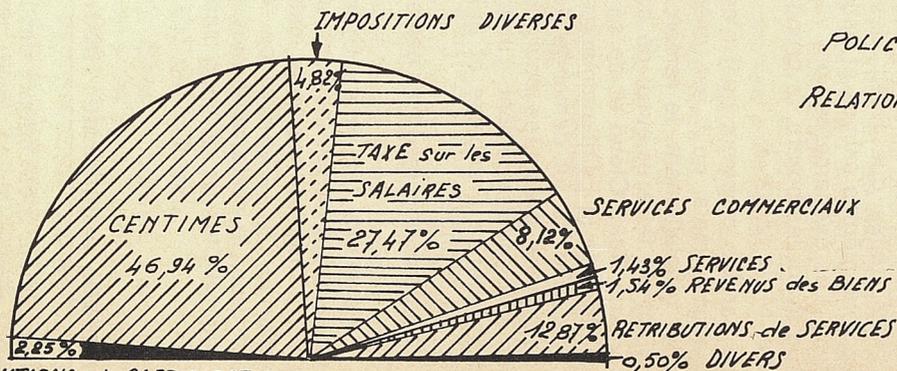


(1) Les intérêts des emprunts sont compris dans chacune des catégories de dépenses de la Section de Fonctionnement conformément au Plan comptable

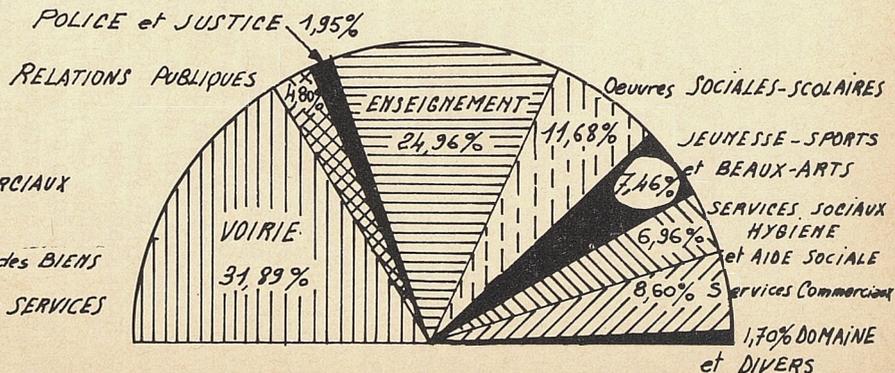
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

DEPENSES



SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS
ETAT et DEPARTEMENT



chronique des quartiers

Le programme des travaux 1968 a été exposé dans les deux derniers bulletins municipaux.

Leur état d'avancement s'est peu modifié pendant la période des congés annuels. Toutefois, les travaux d'entretien et de grosses réparations des groupes scolaires se sont poursuivis en vue d'assurer dans de bonnes conditions la rentrée.

Par ailleurs, des travaux de voirie ont été exécutés tant par la ville que par le service des Ponts et Chaussées.

QUARTIER DU CENTRE

a) Mairie : Le mur de soutènement postérieur a été consolidé et ravalé.

b) Les Ponts et Chaussées viennent d'obtenir des crédits pour la réparation des murs de soutènement de la rue du Calvaire (CD 39), et nous espérons que cette voie sera rouverte à la circulation avant l'hiver.

QUARTIER DES COTEAUX ET DE LA PASSERELLE

a) Le parking de la rue des Milons, réservé en **priorité** le dimanche aux sportifs utilisant le stade municipal, est terminé. Il sera complété par la construction d'un abri pour le matériel d'entretien (en cours).

b) Le service des Ponts et Chaussées a procédé pendant le mois d'août, et malgré le mauvais temps, à un reprofilage du quai Carnot. La ville se chargera, si ses possibilités financières le lui permettent, de l'éclairage public et de l'aménagement d'une piste pour piétons le long des propriétés riveraines de cette route nationale.

c) La pelouse du stade municipal a été complètement refaite.

QUARTIER DE MONTRETOUT

a) Les travaux de voirie ont été retardés par les fouilles ouvertes par les sociétés concessionnaires de services publics. Ils sont dès à présent repris, et il est actuellement procédé à la réfection de la rue Lelégard entre la rue de Garches et la rue Pasteur.

b) Les travaux d'agrandissement de la cuisine de la cantine scolaire de Montretout se poursuivent et seront terminés pour la rentrée.

c) La cour de récréation de l'école maternelle a été refaite en tapis-sable rouge.

d) Les travaux de transformation du chauffage central du groupe de Montretout sont en cours de finition.

e) La réfection des pistes du stade Kelly a été effectuée.

f) Le service des Ponts et Chaussées a procédé à l'émulsionnage de la chaussée du boulevard de la République.

QUARTIER DU VAL D'OR

a) La réfection de la rue du Mont-Valérien, entre la rue du Pierrier et le Pont des Trois Pierrots, est projetée par le service des Ponts et Chaussées avant la fin de l'année ou au début de 1969.

b) Les travaux de modernisation de l'éclairage public seront prévus simultanément. Les pannes d'éclairage survenues sont dues aux nombreuses

fouilles ouvertes sur les voies publiques de cette partie du réseau alimentée par le poste de transformation des Girondins.

DIVERS

L'escalator a été victime de la violente tempête qui a sévi sur Saint-Cloud au cours du mois d'août.

Les pièces nécessaires à sa réparation ont été commandées. La remise en état se fera sans doute pour le 15 septembre prochain.

Dans les Etablissements Hospitaliers : Activité générale en 1967

Hôpital de Saint-Cloud

L'Hôpital de **Saint-Cloud** connaît, depuis son agrandissement, une activité sans cesse accrue. Ces quelques chiffres vont permettre de l'apprécier : **admissions**, 3.911 en 1967 (contre 2.007 il y a 10 ans); **journées d'hospitalisation**, **73.332** en 1967 (contre 39.735 en 1957). Si l'on compare cette activité à celle de l'année précédente (1966), les services de médecine sont en augmentation de 7,8 %, de chirurgie, de 10,9 % et d'obstétrique gynécologie, de 9,6 %.

L'occupation moyenne des services en 1967 ressort à :

— 86,60 % pour les services de médecine (Docteurs **Louvet** et **Hass**) ;

— 79,47 % pour les services de chirurgie générale et viscérale (Docteur **Toupet**) ;

— 101,91 % pour les services de chirurgie orthopédique et traumatologique (Docteur **Chabrol**) ;

— 75,40 % pour les services de réanimation ;

— 84,10 % pour les services de maternité (Docteur **Bertrand**) ;

— 55,10 % pour les service de gynécologie (Docteur **Bertrand**).

L'Hôpital de **Saint-Cloud** a admis, au cours de l'année 1967, des malades ou blessés relevant de 147 communes différentes : 2.591 hospitalisés appartiennent au département des Hauts-de-Seine (dont 833 de **Saint-Cloud** même) ; 175, de départements hors de la région parisienne, certains éloignés.

Le Service d'électro-radiologie, avec un Médecin Radiologiste à plein temps, M. le Docteur **Guy**, a vu son activité accrue de 15,06 % par rapport à 1966.

Les laboratoires hospitaliers (Chef de Service, Madame **Deveze**) ont eu une activité supérieure de 21,20 % à l'année précédente.

Les consultations sont de plus en plus suivies et nous rappelons qu'il existe à l'Hôpital de nombreuses spécialités, à savoir :

Pneumo-phtisiologie - Nutrition-Désintoxication - Appareil digestif - Endoscopie - Proctologie - Urologie médicale - Rhumatologie - Cardiologie - Psychiatrie-neurologie - Chirurgie viscérale - Urologie chirurgicale - Chirurgie osseuse et articulaire - Orthopédie - Phlébologie - Gynécologie - Stérilité - Préparation à l'accouchement psychoprophylactique - Endocrinologie - Otorhino-laryngologie - Ophtalmologie - Kinésithérapie.

Personnel. Commission du Logement.

Les obligations de travail (horaires, temps de travail, gardes, astreintes) ainsi que l'impossibilité de

trouver, d'une quelconque manière, des logements pour le personnel des Etablissements Hospitaliers de **Saint-Cloud**, font ressortir le besoin urgent d'une réalisation dans ce domaine.

Cette réalisation assurerait : 1° avec l'assurance du logement, un recrutement facilité ; 2° pour le personnel, la suppression de la fatigue inhérente aux moyens de transport ; 3° l'avantage d'un logement décent et en rapport avec les revenus. Dans ce but, la Commission du logement lance un appel pressant à toutes les personnes susceptibles d'apporter leur aide à cette action. La Commission souligne spécialement le besoin **très urgent** de chambres particulières, à des prix raisonnables en raison des salaires peu élevés des agents hospitaliers. Cette condition est indispensable pour le recrutement du personnel célibataire qualifié dont l'Hôpital et la Maison de Retraite Lelégard ont le plus pressant besoin afin d'assurer aux hospitalisés et retraités les soins que nécessite leur état. M. le Maire, la Commission administrative et la Direction des Etablissements Hospitaliers signalent tout spécialement cet appel de la Commission du logement du personnel.

Ce personnel qui se dévoue sans compter, de jour comme de nuit, au chevet des blessés et des malades, dont beaucoup sont domiciliés à Saint-Cloud, ce qui touche de près la population clodoaldienne, devrait trouver auprès de nos concitoyens l'aide sollicitée.

Centre René-Huguenin

En **Consultation**, on a enregistré 3.410 dossiers nouveaux (contre 3.104 en 1966) ; les **journées d'hospitalisation** se sont élevées à 57.423, faisant ressortir un pourcentage d'occupation de 91,7 %.

En **Radiologie** : 818.276 R (contre 770.179 en 1966) ; 28.704 séances de Cobalt dont 8.547 en externes (contre 26.645 en 1966) ; 33.260 films de radiologie (contre 32.231 en 1966).

Au **Bloc opératoire** : 77.952 K chirurgicaux (contre 76.292 en 1966) ; 891 interventions (contre 844 en 1966).

Au **Laboratoire** : 1.877.299 B (contre 1.714.942) ; enfin au **Laboratoire d'Anatomo-Pathologie** : 315.370 B (contre 226.705).

Si nous parlions de nos Anciens !

D'abord, notre « Club » qui se réunit tous les mercredis au Centre Social de la Passerelle de l'Avre.

Le car de la ville prend les personnes de **Montre-tout** à 14 heures devant Stella Matutina, et celles du centre à 14 h. 30 place de la Mairie.

La présence de 50 à 70 personnes assure à ce club une vie active. On y joue aux cartes, on y lit, on y écoute des disques, on y bavarde beaucoup, et l'ambiance y est des plus sympathiques autour du goûter toujours apprécié.

Nous devons mentionner tout l'intérêt porté à cette activité par diverses associations privées de **Saint-Cloud** qui, spontanément, nous donnent leur concours. C'est ainsi que chaque mercredi une association prend en charge l'animation du club et la distribution du goûter offert par la ville. Voici celles qui participent actuellement à cette activité :

— **Aide à domicile aux personnes âgées - Jour de**

Joie - Groupe de Dames Américaines - Association Familiale Protestante - Croix-Rouge - Comité de Charité - Union des Vieux de France - Cercle Féminin d'Amitié Européenne.

Le club étant fermé pendant les vacances, nos amis n'ont pas été oubliés pour autant, et, un après-midi, 50 d'entre eux prenaient le car à **Saint-Cloud** en direction de **Thoiry** et de sa réserve africaine.

Septembre a vu, outre la reprise des goûters du mercredi, les « vacances » un peu tardives peut-être, mais bénéfiques, offertes à nos Anciens qui pendant 2 semaines ont bénéficié de l'accueil si généreux et si aimable de Mademoiselle **Tesnière**, Directrice du Domaine aux Loups, au **Houlme** près de **Rouen**.

Là aussi, on a beaucoup joué, beaucoup lu ; les bois environnants ont été l'occasion de maintes promenades, et par-dessus tout le repos fut total en ce cadre très pittoresque et toujours sympathique de Normandie, même en cette période d'été finissant.

Hélas ! voici l'hiver ; le bureau d'Aide Sociale est toujours ouvert aux besoins de tous.

Les sports à Saint-Cloud

Une période comme l'intersaison nous offre l'occasion de rappeler tout ce que notre Municipalité vous propose pour la pratique du sport.

La franchise nous conduit à reconnaître que sa situation n'est pas ce que nous désirerions qu'elle fût, mais cela uniquement faute de terrains. Nous pensons sincèrement que les solutions sont en vue et que cet important problème sera résolu prochainement pour de nombreuses années.

Chaque jour de la semaine, et tous les dimanches, la Ville offre à ses scolaires, aux jeunes et aux seniors, un bel éventail d'activités et de loisirs.

En voici les détails :

I. — Sports.

— Athlétisme. A partir de 12 ans — **section mixte** — au Stade du quai Carnot. Mercredis, vendredis, dimanches matins.

— Gymnastique. A partir de 7 ans — **section mixte** — au Gymnase Municipal, 19, rue de Buzenval. Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis et dimanches.

— Football. A partir de 11 ans — au Stade du quai Carnot. Les mardis, jeudis et dimanches après-midi.

— Hand-ball. A partir de 11 ans — **pour scolaires** uniquement (en attendant la fin des travaux du second gymnase). Sur le terrain de l'école du Centre. Les jeudis après-midi.

— Judo. A partir de 10 ans. Salle : 14, rue des Ecoles. Les mercredis et jeudis pour les jeunes. Les lundis et mercredis pour les adultes.

— Natation. A partir de 8 ans — **section mixte**. — (Il est indispensable de savoir nager). Deux soirées par semaine.

— Aviron. A partir de 16 ans. Il est indispensable de savoir bien nager. Inscription à la Mairie, Bureau des sports. Démarrage de la section en septembre 1968.

Ces indications ont été établies avant la saison

sportive afin de pouvoir paraître dans le présent bulletin. Le Bureau des sports de la Mairie se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

II. — Loisirs éducatifs.

a) Patronage laïc. Les jeudis de 14 à 17 h 30. Pour les scolaires de 7 à 14 ans. 9, rue Gounod à Saint-Cloud. Jeux en salle et en forêt - promenades - activités d'expression - travaux manuels - émaux - céramiques - inclusions - état de la nature - enquêtes - baignade.

b) Danse rythmique. Réservé aux élèves des écoles primaires, filles de 8 à 14 ans. Ecoles du Centre, de Montretout, du Val d'Or et des Coteaux. Après les heures scolaires et le jeudi matin.

c) Cinéma éducatif. Gratuit. Réservé aux élèves des écoles primaires. 2 séances par mois (1^{er} et 3^e jeudis) d'octobre à avril. Sur présentation d'une carte personnelle délivrée dans les écoles.

Carnet de Deuil

M. Jean-Pierre LECAT

M. Jean-Pierre **Lecat** est décédé à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

C'était une figure bien connue des anciens Clodoaldiens puisque né à Saint-Cloud d'une famille qui y résidait depuis plus d'un siècle : ses grands-parents n'étaient-ils pas employés à la conciergerie du château sous le Second Empire !

Nous renouvelons à la famille de M. **Lecat** l'expression de notre sympathie émue.

Madame Else Bauer

Madame Else **Bauer** qui fut la proche collaboratrice de M. **Hopmann** puis de M. **Linz**, notamment en ce qui concerne les activités du jumelage, est décédée à la suite d'une cruelle maladie le 19 juin 1968.

Tous ceux qui ont eu l'occasion de l'approcher ont toujours été séduits par la discrète amabilité qu'elle mettait au service de tous. Vice-Présidente du Cercle Féminin d'Amitié Européenne de **Bad-Godesberg**, où elle exerçait une intense activité, sa disparition laisse un grand vide.

Madame **Clément**, Maire-Adjoint au Jumelage, représentait la ville de **Saint-Cloud** aux obsèques de cette amie fidèle de notre cité.

Le Bulletin se doit aussi de conserver la mémoire d'un de nos concitoyens très connu dans le monde des Sports :

M. Gabriel Hanot

décédé le mois dernier à l'âge de 79 ans. S'il fut à la vérité un grand journaliste sportif, il fut aussi tout passionné d'aviation (abattu et fait prisonnier en 14-18, puis évadé), très attentif aux possibilités de l'aéroautre chose : grand sportif lui-même (international de football en 1919 et 1920), lettré, écrivain, patriote, postale, ami de Saint-Exupéry, historien du sport,

conseiller technique : comment retracer en une sèche et brève énumération une vie si pleine et si diverse ! Le Bulletin s'associe respectueusement au deuil et au chagrin de sa famille.

Adieu à nos pompiers

Une des conséquences de la réforme administrative réalisée dans la région parisienne a été le remplacement de nos pompiers municipaux par un détachement du Corps des Sapeurs-Pompiers de Paris.

Il importait de rendre à notre corps local les honneurs qui lui étaient dus en remerciement du dévouement dont avaient fait preuve durant tant d'années ces sapeurs bénévoles.

A cet effet, M. le Maire, la Municipalité et le Conseil Municipal avaient invité, le samedi 18 mai, à un banquet amical, les sapeurs en activité et retraités, accompagnés de leurs épouses.

Le Président de la Société d'Encouragement, M. R. **Beaufocher**, Conseiller Municipal, regretta que l'ambiance joyeuse de ce banquet soit teintée d'amertume du fait de la brutalité avec laquelle les pouvoirs publics ont donné congé à ces corps de sapeurs bénévoles et demanda à M. le Maire d'intervenir pour que soit clarifiée la situation de ces hommes.

Dans sa réponse, M. le Maire les assura de son appui, les remercia chaleureusement de leur inlassable dévouement ; enfin remit quelques médailles de la Ville de Saint-Cloud : au Lieutenant **Pasquet**, pour l'ensemble du Corps, la Médaille d'Or ; au Sous-Lieutenant **Leuillet** et à M. **Hachair**, ancien Lieutenant adjoint au chef de corps, la Médaille de Bronze.

M. R. **Giraud**, Conseiller Municipal, Professeur à l'Ecole de Protection Civile de Nainville-les-Roches, fit ensuite un exposé très intéressant concernant les moyens actuels de protection.

Et voici encore tournée une page de notre belle histoire locale !

Départ de M. l'Abbé Aubry

Après plus de 13 ans de ministère dans notre ville, M. l'Abbé Pierre **Aubry** a été appelé par la confiance de son Evêque à prendre sans délai la charge de curé de **Villeneuve-la-Garenne**. Ce n'est donc que quelque temps après son départ inopiné que la paroisse a pu lui témoigner ses sentiments fidèles : ce qui eut lieu à Stella Matutina le 25 juin, dans une très sympathique intimité.

Sans empiéter dans un domaine qui n'est pas le nôtre, nous nous gardons bien d'oublier que M. l'Abbé **Aubry** avait été choisi par M. le Chanoine **Collin** pour desservir le Plateau de Montretout. C'est à ce titre qu'il fut, avec M. Jacques **Suet**, Président de l'ADADEM, l'un des partisans les plus tenaces (malgré les innombrables difficultés...) et les plus efficaces dans l'érection du nouveau sanctuaire de ce quartier : l'église **Stella Matutina**.

Retraite de M. Robert Charles

Au début de juillet, en l'absence de M. le Maire, empêché par ses obligations professionnelles, M. Gaston **Rollin**, Maire-Adjoint, a remis à M. Robert **Charles**, chef d'équipe d'entretien de la voie publique, la Médaille de Bronze de la Ville de Saint-Cloud en raison du dévouement exceptionnel dont cet agent a fait preuve au cours de sa longue carrière (1932-1968). Nous souhaitons à M. Robert **Charles** de jouir longtemps d'une paisible retraite si bien gagnée.

Un Centenaire

Nous devons à la vigilance de M. **Browaey**s, ancien Conseiller Municipal, de n'avoir pas omis, ce qui eût été regrettable, de signaler dans nos colonnes le centenaire de la première course cycliste qui s'est déroulée à Saint-Cloud le 31 mai 1868...

L'intéressant numéro de juin 1968 de la revue Miroir du Cyclisme donne sur cet événement, avec une curieuse photographie que nous reproduisons ici-même, quelques renseignements piquants : le parcours choisi était une allée du parc de Saint-Cloud en cendrée, bien connue des athlètes, qui menait des fontaines jusqu'à la porte du parc ; la course était longue de deux kilomètres et, en dépit du temps orageux, elle avait attiré beaucoup de monde.

Le vainqueur fut un curieux Anglais, James **Moore**,

alors âgé de 19 ans, et qui, en fait, vécut presque toute sa vie en France, son père étant vétérinaire à Maisons-Laffitte. Celui-ci avait acheté à son fils un de ces vélocipèdes **Michaux** qui frappaient l'imagination du public en cette année de l'exposition internationale de Paris (1867), lequel devenu médecin, n'en fut pas pour autant empêché de construire lui-même, en 1872, son propre vélo du style anglais avec une grande roue à l'avant et de gagner en 1874, à Molineux, Wolverhampton, le championnat anglais du mile.

Revenons à Saint-Cloud où, en 1868, James **Moore** reçut, après sa victoire, une médaille en or portant à l'avers l'effigie de Napoléon III et, au revers, l'inscription : VILLE DE SAINT-CLOUD, Courses de vélocipèdes, 31 mai 1868. 1^{er} Prix : **James Moore**. Une plaque érigée à l'instigation du Touring-Club a été inaugurée dans le bas-parc le 31 mai 1938. Qui la connaît ? Ce centenaire sera l'occasion pour les fervents de la petite reine d'un pieux pèlerinage... Mais en 1938, on avait exposé l'authentique « vélocipède » dont **Moore** s'était servi...

Ce sera aussi la raison pour laquelle le Grand Prix cycliste de la Ville de Saint-Cloud revêtira, cet automne, un caractère particulier. Et nous tâcherons de nous souvenir, nous que les progrès n'arrivent plus à étonner, qu'alors il n'y avait ni pneus (bandages de fer), ni duralumin (appareil en bois), ni chaîne (les pédales actionnaient directement la roue avant, sans démultiplication...). La ténacité, la foi de nos « grands-papas » ont, tout de même, porté leurs fruits !



Courses de vélocipèdes à Saint-Cloud, le 31 mai 1868.

Connaissons mieux nos richesses

Un de nos concitoyens, amateur d'art et d'histoire, nous communique l'extrait ci-dessous d'un article paru avant la dernière guerre sous la signature de M. l'Abbé **Pénel-Beaufin**, ancien vicaire à Saint-Cloud, dans « Le Grand Illustré catholique ».

Le maître-autel de l'église de Saint-Cloud est en marbre blanc de Carrare et il a été ciselé et exécuté sur les ordres de l'Empereur par la Maison **Géruzez**, de Bagnères-de-Bigorre. C'est un don de l'Empereur et de l'Impératrice. Il a été restauré en 1898 et complètement transformé dans les premiers mois de 1926.

Il est entouré d'une magnifique garniture de bronze pour les courtines aux couleurs liturgiques, avec, aux angles, quatre grandes torchères.

Sur le gradin de l'autel, entre les chandeliers, six statues de saints et de saintes.

Ces six chandeliers eux-mêmes, don de Madame Veuve Octave LAUDE, sont en bronze doré de style byzantin et furent exécutés par la Maison **Poussielgue-Rusand** de Paris, ainsi que les garnitures de bronze de l'autel. Les originaux de ces chandeliers se trouvent à la cathédrale de Nîmes. En dehors de ceux de Saint-Cloud, il n'en existe qu'une seule copie qui était autrefois dans l'église de Sainte-Marie de Chislehurst, en Angleterre, près de la résidence de la famille impériale en exil, et actuellement dans l'église bénédictine de Saint-Michel de Farnborough où reposent les dépouilles mortelles de Napoléon III († 1873), de l'Impératrice Eugénie († 1920) et de leur fils, le Prince Impérial († 1879).

Enfin, le tabernacle est dominé par un merveilleux crucifix en écaïlle avec un Christ en ivoire.

On voudra bien remarquer ici la hiérarchie de la matière dans la décoration de l'autel : le bronze pour ses ornements, grilles et chandeliers ; le marbre pour l'autel lui-même et, pour le Christ, vers qui doivent converger les regards et les chœurs, des matières plus rares : l'écaïlle rouge, évocation de la pourpre royale et du sang versé sur le Calvaire, et l'ivoire pour la personne même du Sauveur.

distinctions honorifiques

Légion d'Honneur

Décret du Président de la République en date du 10 juillet 1968 (J.O. du 14 juillet) ; M. DELACROIX Victor Léon Louis, Président de Chambre à la Cour d'Appel de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur du 10 décembre 1953, a été promu **Officier**.

Ordre National du Mérite

Décret présidentiel du 10 juillet 1968 :

Chevalier : M. CREFF, commissaire principal de police (ancien Commissaire Principal à Saint-Cloud).

Ordre National des Palmes Académiques

Décret du Ministre de l'Education Nationale du 26 avril 1968 :

Chevalier : M. Constantin LOUGOUVOY, pour services rendus à l'Education nationale.

Décret du 26 juillet 1968 :

Officier : M. Jules CABARET, professeur agrégé de lycée à Saint-Cloud.

Chevaliers :

M. André-Henri BELLEMERE, E.N.S., Saint-Cloud ;
M. Jean FERRET, professeur de lycée à Saint-Cloud ;
M. Raymond LALLEZ, E.N.S., Saint-Cloud ;
M. Camille PERNOT, E.N.S., Saint-Cloud ;
Mlle Fernande ROCHE, professeur agrégée de lycée à Saint-Cloud ;

Mme VENOT née Christiane THOMAS, Directrice de collège à Saint-Cloud.

Médaille d'Honneur de la Jeunesse et des Sports

Arrêté du 17 janvier 1968 : Mme Jehanne ARNAUD.

Arrêté du 11 mars 1968, à titre exceptionnel à la suite des X^e Jeux Olympiques d'Hiver : MM. Paul JAFFREZ et Robert MARTINET.

Médaille d'Honneur départementale et communale Vermeil :

M. Marcel BLERIOT, chef d'équipe d'entretien de la voie publique ;

M. Auguste FALZON, Agent principal.

Argent :

Mlle Hélène MORVAN, Commis ;
Mme Maria REQUILLARD, téléphoniste ;
M. Lucien VIAL, éboueur.

Enfin, nous signalons que notre concitoyen M. Pierre-Raymond ROUSSEL a obtenu la « **Croix Flamande des Trois Cités** » du Collège Echevinal de Dixmude (brevet 11083 du 10 juin 1968).

Le Bulletin est heureux d'adresser ses très chaudes félicitations aux bénéficiaires de ces distinctions.

Mais il est rappelé à ceux qui auraient été omis que nous leur demandons de vouloir bien nous signaler celles dont ils auraient fait l'objet, car il nous est matériellement impossible de ne pas en laisser échapper, la plupart des listes ne donnant aucune référence d'identification.

Au Conseil Général

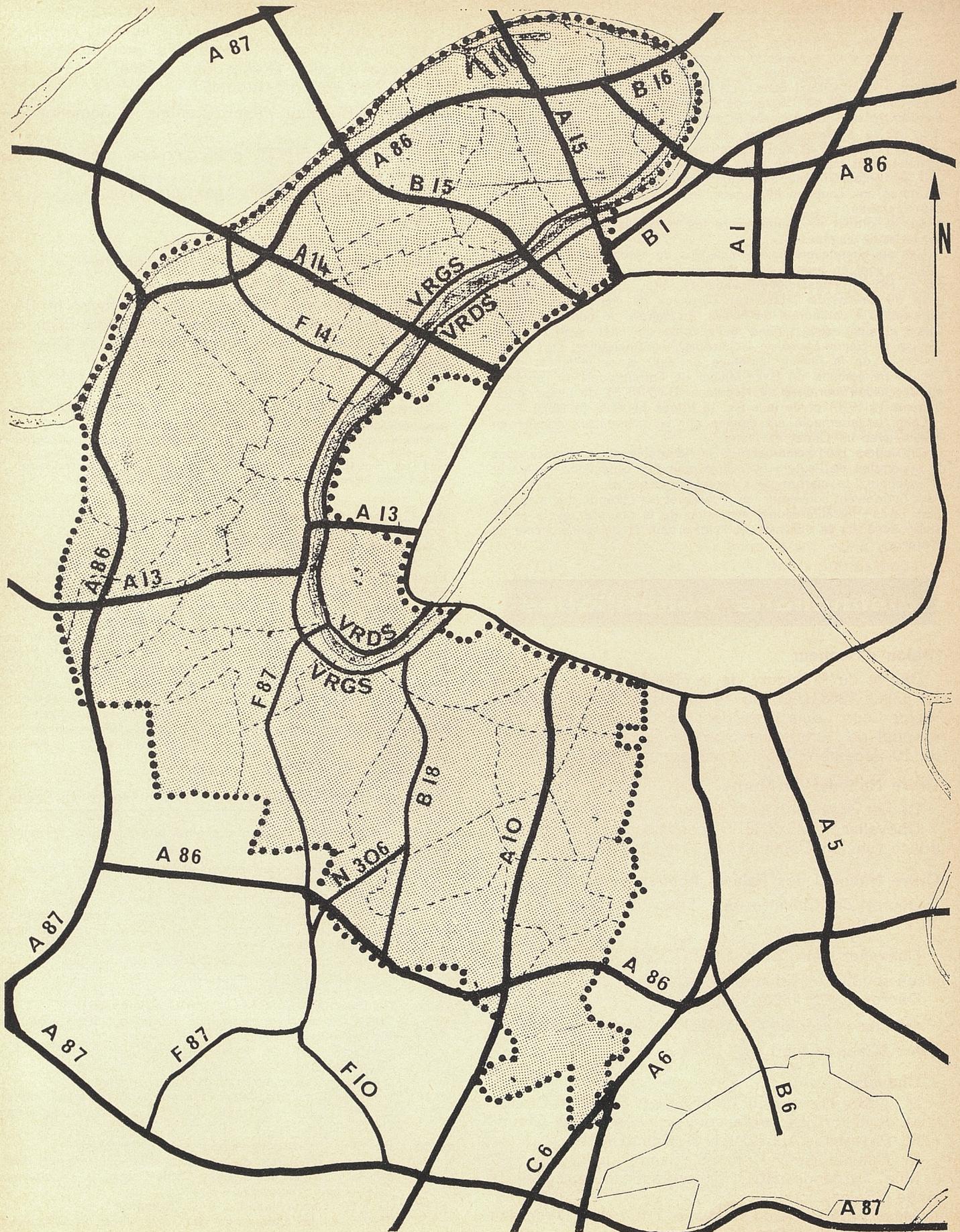
Au cours de la session extraordinaire de juillet du Conseil Général des Hauts-de-Seine, M. le Maire de **Saint-Cloud**, Vice-Président du Conseil Général, revenant sur une idée maintes fois exprimée par lui ici-même, a fait adopter par l'Assemblée départementale une proposition tendant à assurer une meilleure exploitation de la ligne ferroviaire Issy-Plaine-Puteaux.

On sait que la proposition en question qui intéresserait au plus haut point nombre d'habitants de notre ville, consisterait à augmenter de façon importante le trafic de cette voie ferrée, actuellement des plus réduits et à raccorder cette ligne, au-delà de Puteaux, au R.E.R. dont la première branche (Défense-Auber) déjà très avancée, doit être mise en service assez prochainement. Il serait même envisagé, dans l'avenir, après changement à Issy-Plaine, de pouvoir aboutir à la gare d'Orsay sans quitter le réseau ! Trop beau pour être vrai ?

Voies rapides du Département des Hauts-de-Seine

N.B. — Se reporter au plan que nous publions dans ce numéro même.

- A 10 De Paris (Porte de Vanves) à Angoulême, par Orléans et Tours.
Prolongement dans Paris jusqu'à Montparnasse.
Traversée des communes de Malakoff, Vanves, Châtillon-sous-Bagneux, Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux, Chatenay-Malabry, Antony.
- A 13 (Autoroute de l'Ouest). De Paris (Porte d'Auteuil) à Caen.
Traversée des communes de Boulogne-Billancourt, **Saint-Cloud**, Marnes-la-Coquette, Vaucresson.
- A 14 De Paris (Porte de Neuilly) à A 13 (Orgeval).
Traversée des communes de Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Courbevoie, Nanterre.
- F 14 (ou Voie 1 B). De Puteaux (Pont de Puteaux) à A 14 (Montesson).
Traversée des communes de Puteaux, Nanterre.
- A 15 De Paris (Porte Pouchet) à Rouen et au Havre par Pontoise.
Traversée des communes de Clichy, Asnières-sur-Seine, Gennevilliers.
- B 15 De Paris (Porte d'Asnières) à A 15 (Herblay).
Traversée des communes de Clichy, Levallois-Perret, Courbevoie, Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Colombes, La Garenne-Colombes.
- B 16 de A 86 (Gennevilliers) à A 15 (Domont).
Traversée des communes de Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne.



- B 18 d'Issy-les-Moulineaux (Pont de Billancourt) à A 86 (Chatenay-Malabry).
Traversée des communes de Issy-les-Moulineaux, Clamart, Le Plessis-Robinson, Chatenay-Malabry.
- F 87 de Sèvres (Pont de Sèvres) à A 87 (Saclay).
Traversée des communes de Sèvres et Meudon.
- C 6 de A 6 (Wissous) à A 6 (Cely-en-Bière) par Longjumeau.
Traversée de la commune d'Antony.
- A 86 Rocade de banlieue.
Au nord, traversée des communes de Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers, Colombes, Nanterre, Rueil-Malmaison.
A l'ouest, tronçon commun avec A 87 dans Rueil-Malmaison, Vaucresson, Marnes-la-Coquette, Ville-d'Avray.
Au sud, traversée des communes de Clamart, Chatenay-Malabry, Le Plessis-Robinson et Antony.
- A 87 Rocade interurbaine de Seine-et-Oise.
Traversée de la commune de Rueil-Malmaison.
- N 306 Entre B 18 (Clamart) et F 87 (Bièvres).
Traversée de la commune de Clamart.
- V.R.G.S. (Voie rive gauche de la Seine) entre Paris (Porte du Bas-Meudon) et A 86 (Villeneuve-la-Garenne).
Traversée des communes de Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Saint-Cloud, Suresnes, Puteaux, Courbevoie, Asnières-sur-Seine, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne.
- V.R.D.S. (Voie rive droite de la Seine) entre Paris (Quai du Point du Jour) et A 86 (Saint-Denis).
Traversée des communes de Boulogne-Billancourt, Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret et Clichy.

N.B. — La présente nomenclature est valable à la date du 1^{er} juin 1968. Quelques modifications seront susceptibles d'intervenir ultérieurement.

Le produit des amendes aux Municipalités ?

« Routes et Voyages » de janvier 1968 se fait l'écho d'une revendication de l'Automobile-Club du Sud-Ouest qui consiste à demander que le produit des amendes soit mis à la disposition des Municipalités et affecté à la construction de parcs de stationnement.

Il faut bien savoir que, dans l'état actuel des choses, les sommes importantes provenant des contraventions — contraventions auxquelles pratiquement tout automobiliste « actif » peut difficilement échapper — sont centralisées : ce qui signifie qu'elles sont digérées par l'estomac insatiable de la Trésorerie générale.

L'idée est émise de bloquer ces ressources et de les mettre à la disposition des municipalités pour financer les travaux. Ce vœu a d'autant plus d'intérêt que la méthode du « timbre » a considérablement amélioré le rendement de l'amende. Le côté « parafiscal » de l'inéluctable amende pour stationnement irrégulier, rend parfaitement logique cette suggestion qui procurerait en outre aux automobilistes en infraction forcée la consolation de savoir qu'en retour ils profiteront de la taxe qui les frappe.

Le principe sacro-saint de l'unité budgétaire rend peu probable que ce vœu devienne une réalité : nous tenons pourtant à nous en faire nous aussi l'écho et à l'appuyer car il nous semble logique, juste et efficace.

Une ancienne Association :

Le Comité d'Entr'Aide Sociale de Saint-Cloud

Cette Association, presque trentenaire, a pour objet la fondation, l'aide, la gestion d'œuvres sociales charitables, d'entr'aide, d'éducation populaire.

Association déclarée en 1939, à la veille de la guerre, elle ne s'est pas manifestée pendant la période d'occupation.

Ce n'est qu'en 1946 que, pouvant enfin rassembler ses membres, elle a pu entreprendre officiellement ses activités charitables, activités qu'elle a su maintenir en les adaptant toujours aux besoins du moment.

Ce fut d'abord la fondation du **dispensaire des Coteaux**, 11, rue de l'Yser, dont le Comité a acquis les locaux en 1955.

En 1957, le Comité s'est vu affecter également l'immeuble du **dispensaire**, 38, boulevard de la République.

Dans ses locaux du 11, rue de l'Yser, le Comité a assuré le fonctionnement d'un **cours ménager**, d'une **consultation de nourrissons**, d'une **consultation prénatale**, d'une permanence de la **Caisse d'Allocations familiales**, d'un **service social** avant que soit fondé le Centre Social Municipal de la Passerelle de l'Avre.

En accord avec celui-ci, le Comité a dès lors abandonné quelques-unes de ses anciennes activités. Actuellement, le Comité

assure, grâce au dévouement des Sœurs Servantes du Sacré-Cœur, dans ses **dispensaires des Coteaux et du boulevard de la République**, des soins sur place et à domicile, en particulier par piqûres, selon les ordonnances médicales.

Dans le dispensaire des Coteaux fonctionne en outre un **service d'entr'aide sociale**, une **bibliothèque** pour enfants et adultes, un service de **vestiaire**, une **garderie d'enfants**. Chaque année, une **colonie de vacances** est organisée, groupant une quarantaine de jeunes filles.

En outre, le Comité met régulièrement une salle à la disposition des organisateurs d'un **gôûter d'Anciens** ou d'un **Repas de Noël**, entre autres.

Ainsi c'est une tradition d'entr'aide de plus de vingt ans qui se continue à **Saint-Cloud**.

Les deux **dispensaires** fonctionnent dans les conditions suivantes :

Aux Coteaux, 11, rue de l'Yser. Tél. 605-79-85.

Dispensaire : soins tous les matins (sauf le jeudi), de 11 heures à 12 h. 30, tous les soirs de 18 heures à 19 h. 30.

Bibliothèque : lundi de 18 heures à 19 h. 30, vendredi de 14 h. 30 à 17 heures.

Entr'aide : vendredi de 14 heures à 17 heures.

Loisirs des Jeunes : jeudi de 14 heures à 17 h. 30.

Vestiaire : lundi et vendredi de 17 heures à 18 heures.

(Fermé le dimanche).

A Montretout, 38, boulevard de la République. Tél. 605-41-90.

Tous les jours, sauf le samedi, de 11 h. 30 à 12 h. 30 et de 16 heures à 19 h. 30 ; le samedi de 10 heures à 12 heures.

(Fermé le dimanche).

sociétés et associations

Bridge-Club de Saint-Cloud

Savez-vous qu'il existe à Saint-Cloud un club de bridge qui fonctionne depuis 3 mois, dans une salle agréable offerte gracieusement par la Municipalité : c'est-à-dire que les frais de partie sont infiniment modestes, permettant ainsi la participation de tous ?

Si à l'automne le nombre d'adhérents augmente, il est envisagé :

1^o d'organiser un tournoi mensuel ;

2^o de faire appel à un professeur pour donner des cours un jour ou deux par semaine.

Pour les inscriptions, s'adresser au Centre Social, rue de l'Yser, Saint-Cloud, les lundi, jeudi, vendredi et samedi à partir de 15 h. — éventuellement vendredi et samedi en soirée de 20 h. 30 à 23 heures.

Associations nouvelles

J.O. du 14 mai 1968 - Déclaration à la Préfecture des Hauts-de-Seine.

ASSOCIATION CLODOALDIENNE DES RIVERAINS DES BORDS DE SEINE.

But : défense des droits et des intérêts généraux des habitants menacés par le projet de raccordement de l'autoroute de l'Ouest au boulevard périphérique et l'élargissement du quai Carnot. — Siège social : Mairie de **Saint-Cloud**. Secrétariat : M. **d'Alençon**, 5 bis, rue du 18-Juin.

11 juillet 1968 - Déclaration à la Préfecture des Hauts-de-Seine.
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES DES GROUPES SCOLAIRES DU VAL D'OR.

But : documentation, information, représentation des parents d'élèves, défense des intérêts des écoles du groupe, réalisation d'œuvres pèri ou post-scolaires, resserrement des liens entre parents et éducateurs, défense de l'idéal laïque. — Siège social : 38, avenue Belmontet à **Saint-Cloud**.

23 août 1968 - Déclaration à la Préfecture de Police.

ASSOCIATION AUTONOME DES PARENTS D'ÉLÈVES DES LYCÉES ET ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES DE SAINT-CLOUD.

But : représenter les parents d'élèves auprès de l'Administration et de toutes les instances locales et nationales, participer à tous les projets de réforme et maintenir dans les établissements le respect de la neutralité politique et religieuse. — Siège social : 31, rue Tahère à Saint-Cloud.

La Saison musicale 1968-1969

Elle va reprendre incessamment, organisée comme les années précédentes par les **Amis de la Musique de Saint-Cloud** sous l'égide et avec la participation de la Ville.

Elle comprendra :

6 concerts d'abonnement, les 4 décembre, 16 janvier 1969, 6 février, 6 mars, 17 avril, 5 juin ;

2 concerts hors-abonnement, les 29 octobre et 20 novembre ;

et **12 séances d'initiation**, à 18 heures, les jeudis 3 octobre, 14 novembre, 19 décembre, 16 janvier 1969, 6 février, 13 février, 6 mars, 27 mars, 17 avril, 8 mai, 22 mai et 5 juin.

Pour tous renseignements, s'adresser aux **Amis de la Musique de Saint-Cloud**, 8, rue Montesquiou. Tél. 408-75-39.

L'Équipement Hôtelier de Saint-Cloud s'améliore

La Villa Henri IV qui, l'année dernière, complètement transformée, avait rouvert ses portes à la clientèle et en particulier mis 26 chambres en service, vient de parachever l'installation en améliorant les conditions d'exploitation du restaurant dans une ambiance et un cadre adaptés à la nouvelle formule que propose le propriétaire.

AVIS DIVERS

Halte-garderie

Mamans ! Confiez vos petits à la halte-garderie ouverte avenue des Villes Jumelées (près l'église Stella Matutina). Les enfants de 3 mois à 4 ans y sont accueillis par la directrice de la halte, elle-même jeune maman, et évidemment compétente.

Vous pourrez les y laisser le temps nécessaire à vos courses, à votre ménage, etc., et toute la journée si vous le désirez (sauf bien entendu pendant l'interruption du déjeuner !)

Ouvert tous les jours, sauf jeudi et samedi après-midi, de 8 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 heures à 18 heures, il est bien recommandé aux mamans de respecter régulièrement cet horaire, la responsabilité de la ville ne jouant pas hors les heures d'ouverture et de fermeture indiquées.

La garderie du jeudi :

Notre garderie a rouvert ses portes le jeudi 21 septembre. Elle fonctionne de 14 heures à 17 heures dans les nouveaux locaux de l'avenue des Villes Jumelées, près l'église Stella Matutina.

Connaissant un succès qui ne diminue pas avec les années, cette garderie du jeudi groupe à peu près régulièrement 35 à 40 enfants. Ces enfants sont pris par le car de la ville aux heures et aux points suivants :

- à 13 h. 30, angle boulevard de la République, rue du Pierrier ;
- A 13 h. 35, Ecole des Coteaux garçons, boulevard Sénard ;
- A 13 h. 40, Groupe HLM, rue du 18-Juin ;
- à 13 h. 45, place Clemenceau (devant l'arrêt de l'autobus n° 160

et ramenés aux mêmes points.

Un goûter est servi, moyennant une légère participation.

Cours ménagers

Les cours ménagers de la saison prochaine auront lieu :

au Centre Culturel de la rue des Ecoles :

— le lundi à 9 heures et à 13 h. 30 (à partir du 23 septembre) ;

— le mercredi à 13 h. 30 (à partir du 18 septembre) ;

— le jeudi à 9 heures (à partir du 19 septembre) ;

au Centre Social de la Passerelle de l'Avre :

— le vendredi à 13 h. 30 (à partir du 20 septembre).

Nouveau régime des concessions au cimetière

Le public est informé que :

a) les concessions de 15 ans sont supprimées ;

b) des concessions de 10 ans sont instituées :

Tarif	90 F
auquel il faut ajouter l'enregistrement	2,50 F
le timbre	10 F

Total 102,50 F

c) Le tarif des concessions perpétuelles est porté

3.000 à 3.600 F

plus l'enregistrement 576 F

plus le timbre 10 F

Total 4.186 F

Ces dispositions entrent en application le 1^{er} septembre 1968.

Ambulances

Il est appelé que, pour obtenir une ambulance automobile, il faut s'adresser à la **Société Nationale des Ambulances Automobiles**, 8, rue Danton à Paris (VI^e). Tél. 736-09-02 (Service concédé).

Il est bien précisé que cette adresse et ce numéro constituent, en fait, un dispatching d'où l'appel est répercuté sur le dépôt le mieux placé pour répondre à l'appel dans les plus courts délais (en particulier le **dépôt de Suresnes**). Etant donné les engagements pris envers nous par cette Société, on voudra bien nous tenir informés de toute attente anormale qui se produirait, comme de toute anomalie dans le service.

Nous signalons en outre qu'il existe aussi un ambulancier sur le territoire de notre commune : les Ambulances **Raymond**, 42, rue Pasteur - 825-77-98.

Recette-perception

Depuis le 1^{er} août, les heures d'ouverture sont les suivantes :

Du lundi au vendredi : de 8 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 h. 30.

Les bureaux sont **fermés le samedi**.

Élagage des arbres et arbustes surplombant la voie publique (Rappel)

Conformément à l'article 35 du Règlement de Police Municipale du 25 janvier 1904 et à l'Arrêté Municipal du 8 septembre 1965, les propriétaires de terrains ou constructions situés en bordure de la voie publique sont invités à faire d'urgence l'élagage des haies, arbres et arbrisseaux.

Ces prescriptions sont rappelées afin que l'élagage soit fait à l'aplomb de l'alignement de chaque voie, les branches ne devant pas dépasser sur la voie publique ainsi que les lierres et autres plantes recouvrant les chaperons des murs de clôture.

Il a été constaté en effet que, dans certaines rues de la ville, la végétation masquait des plaques de rues, des disques de signalisation routière ou des panneaux de voirie.

Les propriétaires devront donc prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévenir les accidents éventuels dont ils seraient personnellement et civilement responsables.

A l'attention des personnes âgées

Un individu se présente au domicile de personnes âgées, excitant d'une prétendue qualité d'employé de mairie.

Toute personne qui serait sollicitée pour une affaire quelconque devrait alerter la police immédiatement.

Par ailleurs, il est rappelé que **tous les agents de la mairie** possèdent une **carte professionnelle**, avec photographie, qui doit être présentée aux administrés visités.

En aucun cas, **des quêtes à domicile** ne sont pratiquées par les services de la Mairie, quels qu'ils soient (aide sociale, parrainage des vieillards, etc.).

1^{er} TOUR

RESULTATS PAR BUREAU

Bureau	Inscrits	Votants	Nuls	Suffrages exprimés	MM. BAUMEL	DUFFOUR	BRIDIER	MAGNIN	PAUGAM	CECCALMI- RAYNAUD
1 ^{er}	1.426	1.124	5	1.119	562	120	70	255	30	82
2 ^e	1.097	877	8	869	427	159	49	141	18	75
3 ^e	1.071	842	12	830	414	136	40	136	23	81
4 ^e	1.345	1.132	13	1.119	557	121	69	249	38	85
5 ^e	1.399	1.154	11	1.143	591	127	65	243	33	84
6 ^e	1.465	1.236	5	1.231	657	117	74	252	46	85
7 ^e	1.427	1.187	16	1.171	640	122	63	246	34	66
8 ^e	1.252	1.060	5	1.055	494	49	76	306	41	89
9 ^e	1.271	1.083	8	1.075	490	56	88	321	41	79
10 ^e	1.081	890	6	884	418	130	49	185	28	74
11 ^e	951	777	6	771	331	131	49	172	24	64
12 ^e	1.142	938	11	927	468	152	43	157	28	79
Totaux	14.927	12.300	106	12.194	6.049	1.420	735	2.663	384	943

2^e TOUR

Scrutin du 30 Juin 1968

Bureau	Inscrits	Votants	Nuls	Suffrages exprimés	MM. BAUMEL	DUFFOUR
1 ^{er} Bureau	1.432	1.014	79	935	672	263
2 ^e Bureau	1.097	803	45	758	501	257
3 ^e Bureau	1.071	772	49	723	489	234
4 ^e Bureau	1.345	998	84	914	664	250
5 ^e Bureau	1.399	1.054	85	969	704	265
6 ^e Bureau	1.465	1.095	111	984	702	282
7 ^e Bureau	1.427	1.088	83	1.005	763	242
8 ^e Bureau	1.252	896	96	800	613	187
9 ^e Bureau	1.271	913	99	814	627	187
10 ^e Bureau	1.081	814	57	757	513	244
11 ^e Bureau	951	678	58	620	398	222
12 ^e Bureau	1.142	836	51	785	527	258
Totaux.....	14.933	10.961	897	10.064	7.173	2.891

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 1968

publiés en application des dispositions de l'article 32 du Code municipal.

L'an mil neuf cent soixante-huit, le dimanche premier septembre, à dix heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD, se sont réunis sous la présidence de M. CHAVETON, maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : MM. CHAVETON, ROLLIN, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, GUICHARD, GIRAUD, LARIQUE, LEMONNIER, TENOUX, DELAHAYE, PETIT, Madame COUTANT, MM. RAVAISSÉ, PETITDEMANGE, Mme LORRAIN, MM. HARDOUIN, GUILLAUME.

Excusés : MM. MONSEL, MAILLET, de PLINVAL, SCHMITT, COLIN, VILLE, Mme CHOISSET, M. BEAUFOCHER.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. MONSEL a donné pouvoir à M. CHAVETON,

M. MAILLET a donné pouvoir à Mme CLEMENT,

M. de PLINVAL a donné pouvoir à M. HARDOUIN,

M. COLIN a donné pouvoir à M. GUILLAUME,

M. VILLE a donné pouvoir à M. LEMONNIER,

Mme CHOISSET a donné pouvoir à Mme COUTANT,

M. BEAUFOCHER a donné pouvoir à M. RAYNAUD.

M. GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 1968 est adopté à l'unanimité. Toutefois, M. MONSEL, par lettre adressée à Monsieur le Maire, admet que le procès-verbal des débats dans le Bulletin Municipal chargerait trop celui-ci. Il demande simplement que figurent en plus du compte rendu analytique, les explications de votes ou remarques des conseillers lorsque ceux-ci en feront la demande.

M. le Maire et le Conseil Municipal partagent le point de vue de M. MONSEL.

M. le Maire précise que pour l'ouverture de la fête patronale de cette année, le concours d'une fanfare a été obtenu et l'itinéraire du défilé est précisé.

A l'unanimité :

1°) Adopte les nouvelles dispositions ministérielles concernant les agents communaux ;

2°) Fixe le nouveau taux des vacations de gardiennage occasionnel des bâtiments communaux ;

3°) Autorise la création d'un poste de directrice de halte-garderie ; fixe l'échelle indiciaire et les conditions d'avancement ;

4°) Autorise le Maire à signer un avenant à la police garantissant les assurances des véhicules municipaux, pour changement de risques ;

5°) Autorise le Maire à souscrire un contrat d'abonnement pour l'entretien des machines à écrire spéciales au service de l'Etat-Civil ;

6°) Autorise le Maire à procéder au règlement des honoraires et remboursement de frais dus à un avocat ayant représenté avec succès les intérêts de la ville dans une instance engagée à l'encontre de l'occupant du garage 1, quai Carnot.

A cette occasion, M. ROLLIN fait remarquer qu'il est regrettable que le marché de la rue DAILLY ait été supprimé et n'ait pu être reconstitué, comme on pensait pouvoir le faire quai Carnot, par suite des exigences de l'Administration des Ponts et Chaussées qui a mis la ville en demeure de rétrocéder le terrain immédiatement selon les conventions passées en 1938.

M. RAVAISSÉ en profite pour demander la réfection des trottoirs « côté maisons » quai Carnot.

7°) Accepte la révision du prix de cession pour l'acquisition d'une propriété 35 bis, rue du Mont-Valérien, selon la nouvelle évaluation de l'Administration des Domaines ;

8°) Autorise un emprunt de 128.250 F pour exécution de la dernière tranche de travaux d'assainissement ;

9°) a) abroge la clause portée dans la délibération en date du 29 mai 1967, la ville ne pouvant bénéficier de prêts consentis aux particuliers et autorise le Maire à prélever la dépense sur les fonds versés par les promoteurs réalisateurs pour l'acquisition d'un logement de fonction.

A cette occasion, M. LEMONNIER déplore que pour le doublement de la rue du Calvaire et le renforcement du mur de soutènement, il soit envisagé la suppression d'arbres : il préconise des semelles alvéolaires. Une commission, composée de MM. CLEMENT, LEMONNIER, HARDOUIN est désignée et rédige le vœu suivant qui sera transmis à l'Administration des Ponts et Chaussées :

« Le Conseil Municipal s'est ému d'apprendre qu'il était envisagé par les Ponts et Chaussées d'abattre les arbres de la rue du Calvaire afin de permettre la réalisation d'une semelle pour le mur de soutènement de la voie haute.

« Nonobstant la promesse de rétablissement d'une plantation, la disparition d'arbres en pleine vigueur sera fortement ressentie par la population, ce pourquoi le Conseil demande que soit étudiée la possibilité de réaliser une semelle alvéolaire par poutres enterrées passant entre les arbres et s'appuyant sur le soubassement du trottoir ou de la chaussée utilisée comme semelle. »

b) Autorise l'échange de deux fauteuils provenant de l'ancien château de Saint-Cloud, se trouvant à l'église, contre quatre fauteuils de style Napoléon III peu utilisés dans la salle des mariages.

c) Emet par 23 voix contre 3, celles de MM. LEMONNIER, DELAHAYE, RAVAISSÉ, le vœu que l'ouverture des bureaux de vote soit fixée pour toutes les élections de 8 heures à 19 heures, ceci afin de permettre le dépouillement dans des conditions normales ;

d) Au sujet du stationnement des voitures sous l'aqueduc de l'Avre, en réponse à une lettre de Monsieur le Préfet de Police, en date du 22 août 1968, à la demande de M. l'Ingénieur de la Distribution des Eaux de la Ville de Paris nous demandant d'interdire le stationnement sous cet ouvrage « d'art », le Conseil demande qu'une réponse soit adressée conjointement à la Préfecture et au Service des Eaux de la Ville de Paris pour souligner le manque d'emplacements de stationnement pour les voitures dans la ville de Saint-Cloud et en particulier dans ce quartier.

e) Désigne M. R. de PLINVAL comme représentant permanent de l'Assemblée au Conseil d'Administration du « Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », Société H.L.M. dans laquelle la ville est actionnaire (réalisation rue du 18-Juin).

M. DELAHAYE demande si des personnes ont été autorisées à quêter pour le Bureau d'Aide Sociale.

M. le Maire lui répond qu'aucune quête n'est autorisée à domicile pour une œuvre sociale quelconque : le Bureau d'Aide Sociale, en dehors de ses ressources propres, étant subventionné par la ville. Il ne peut s'agir que d'une escroquerie et les personnes qui en auraient connaissance devraient en aviser immédiatement la police ou la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Le Secrétaire de séance :

C. GUICHARD.

Naissances

Rannou Olivier. Biget Christophe Jean Claude. Le Lièvre Cécile Valérie. Tual Eric Francis Henri. Verschuren Franck Jean-Louis. Lalardie Stéphane Christian. Renard Bruno René Armand. Lozahic Hervé Eddy Yves. Garban Frédéric Jean Henri Albert. Ruin Patrice Jean Amand. Malès Milan. Bachmann Delphine Danielle Bruna. Bourgneuf Corinne Bernadette Louise. Fouilland Odile Marie Andrée. Gomes Maria do Carmo. Casares Angélita. Carralero Manuel. Duquenne Catherine Dominique Béatrice. Zimmermann Muriel Laure. Marticorena Maria Susana. Vezza Florence Martine Estelle Marguerite. Lesenfant Eric Marcel. Duvivier Jean-Luc Pascal Georges. Plaza Manuel. Vallée Sabine Marie Thérèse. Lafargue Camille Marie René Guy. De Sousa Emilia da Conceição. André Sandrine Pierrette. Dalès Sandrine Marie Geneviève. Bruneau Sylvie. Hardes Anna. Ochsner Richard Claude Yvan. Spadacenta Claire Hélène Laurence. Levy Jérôme Olivier. Maurice Laurent Alain Richard Olivier. De Sousa José Luis.

Mariages

Chenuet Gérard Alain Gilbert et Taveau Martine Madeleine. Paugam Raymond et Trotry Odette Marie Thérèse. Michel Gérard Roger et Faubert Chantal Louise. Lecomte Didier et Charrey Christine Simone. Desdouys Bernard Léon Henri et Couturier Martine Hélène Berte. Coninx Alain Guy et Lecarpentier Christiane Andrée Michelle. Chorain Daniel Pierre et Brison Marie-France Marguerite. Guéry Nicole et Louvet Michel Maurice. Waymel Gilles et Bouley Nicole Michelle Jacqueline. Pesci Henri Louis Joseph Georges et Berly Monique. Laué Christian Joseph Paul et Fabbris Claire Geneviève. Choiset Patrick André Louis et Turgis Chantal Anne-Marie. Colin Daniel Jean François et Hénon Claudine Lilliane Marguerite. Frisquet Serge Henri Georges et Auroy Brigitte. Davarend Jean-Pierre Marcel Bernard et Merveille Françoise Marie. Lucas Charles Edward George et Mochet Marie Anne. Garnier Jean-Claude George Tid Marcel et Colin Françoise Suzanne. Nguyễn-Viet Nguyễn Thi Nguyễn Hồng. Nagy Pongrac Janos Lajos Arpad et Richter Eva Edeltraud. Besançon Denis Paul Justin et Bergeaud Anne-Marie Hélène. Torrelles Valodia et Richard Claire Alberte Bernadette. Malbrunot François et Lys Anne Françoise Marie. Vialle Jean-Louis et Cédileau Madeleine Jeanne. Lenglumé Hugues Pierre Joseph et Delaporte Anne-Françoise Suzanne Lucie. Littardi Christian et Vitalis Francine Juliette Jeanne Marie. Le Conte Jean Louis Alain Pierre et Mandereau Josiane Katy Denise. Chaput Alain André Georges et Soule Simone Marie Renée. Paradon Michel Fernand et Giovannini Fatima. Henry Jacques Denis Louis et Amiot Martine Yvette Clémence. Biette Jean Pierre Joseph Louis et Linguet Paule Marie Thérèse. Thomas Antoine Henri et Mas Myriam Solange Georgette Monique. Pommeret Daniel Maurice et Gardé Brigitte Monique. Miras Garcia Domingo et Aviles Léon Maria Del Carmen. Invernizzi Claude Pierre et Guillemot Sylvie Catherine Ghislaine. Loiseau Alain et Fourtoy Michèle Gabrielle. Barioz Jean Louis Germain Marie et Durand Annick Joséphe Cécile. Foubert André Joseph Gérard et Hoarau Marie Alix Chantal. Pelluet Jean-Claude Henri et Breton Yvette. Guinard Gérard Jean et Herreros-Calvo Maria-Teresa. Michelangeli Bernardin et Grasménil Nicole Adèle Marthe Louise. Hutchinson Michael James et Maffi Mariella Lucie Marie. Tixerant Jacques René Marcel et Vasseur Joëlle Christiane Renée. Chambrelan Françoise

Simone Julienne et Lemay Pierre Paul Louis. Petit Jean-Claude Alphonse et Barbé Josette Célestina. Baudry Alain Jean-Paul et Pasqualin Françoise Thérèse. Briois Michel René Albert et Lecat Nicole Marie José. Marouani Gabriel Eddy et Hamann Jeannine Simone. Astorgue Jean Claude Raymond et Vimbert Arlette Georgette Renée. Garbani Pierre Philippe Charles et Capton Claude Jeanne. Brulin Henri Pierre Luc et Sauvage Francine Ginette. Panetti Monique Raymonde Andrée et Lescure Guy Joseph. Gauthier Pierre Georges Charles et Cornu Annette Yvonne Paule. Riou Daniel Marcel et Marchese Anna. More Joël Marc Jean et Milia Maximilienne Jeannine. Dumont Raymond et Kieffer Michèle Victoire. Aim Joseph et Bittmann Sidonie. Le Pennec Roger et Valade Marie-José. Pichot Christian et Rhône Odile. Mathieu Claude et Sausnot Charlotte.

Décès

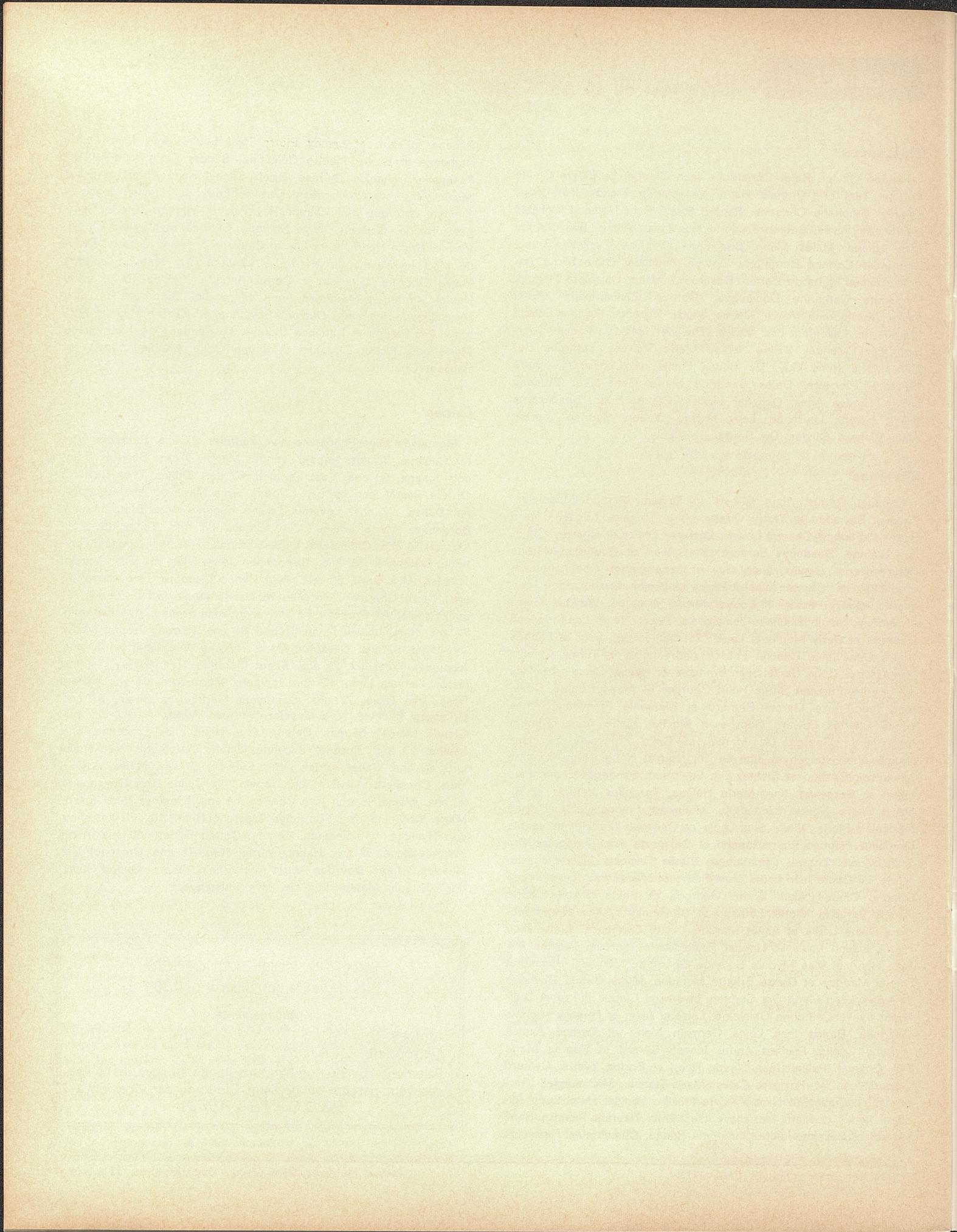
Montclair Elise Philomène, Vve Fournier, 87 ans. Bathedou Victor Gustave, 83 ans. Keppel Jennifer Maren, 9 ans. Beauflis François Joseph, 90 ans. Vast Fernand, 82 ans. Dillies Yves Richard, 16 ans. Pastol Jean Baptiste, 75 ans. Arus Maria de las Mercedes, Fm Dillies, 77 ans. Levatois Louise Eugénie, Vve Blot, 84 ans. Bordenave Marie Louise, Vve Gilquin, 88 ans. Taillemitte Paul Marcel, 76 ans. Champeval Gilbert François, 74 ans. Soudain Rustique Eleuthère, 85 ans. Berjonneau Jean Jules, 64 ans. Versini Thérèse, Vve Carli, 82 ans. Petit Renée Eléonore, Fme Carré, 77 ans. Carré Charles Théophile, 75 ans. Moreau Arthur Joseph, 81 ans. Chevot Ali Prudent, 57 ans. Jacquemin Jeanne, Vve Daragon, 72 ans. Ratel Louise Emilie Cécile, 91 ans. Ferrand Jeanne Marie, Vve Pillot, 87 ans. Casseron Marie Thérèse, Vve Maurice, 80 ans. Johanides Wassiliki, 89 ans. Penot Marcelle, Vve Auvray, 74 ans. Néron Gervais Léon, 82 ans. Jongleux Marguerite, 64 ans. Piffero Rosa, Vve Gazo, 77 ans. Sourimant Marie, Vve Bonin, 67 ans. Grunberg Rachele, Vve Cossler, 90 ans. Adoux Alfred, 68 ans. Claude Marcel, 65 ans. Delaitre Geneviève Elise Ernestine, Fme Lepine, 73 ans. Roussel Suzanne Claude Antoinette, Vve Rouillard, 82 ans. Gallet Adrien Louis Eugène, 79 ans. Malès Yvan, 1 mois. Cecchetti Marie, 46 ans. Jouvin Alix Céline, Vve Guyonnaud, 80 ans. Weigel Joseph Jean Charles, 54 ans. Langloys Rémi Joseph Marie Cécile, 67 ans. Hourdiau Marcelle Henriette, 75 ans. Foucart Blanche, Vve Felbacq, 87 ans. Cotton Gilbert, 66 ans. Aubin Maurice René, 82 ans. Hanot Gabriel Félix, 78 ans. Contenot Jean Charles, 73 ans. Bourdon André Abel Frimin, 55 ans. Guerel Célestine, 80 ans. Mautor Eugénie, Vve Jouanique.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
 Prix de vente du numéro . 0,50 F

Abonnements

Annuels	2 F
De soutien	5 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SURESNES
-CITES

16, avenue Jean-Jaurès
506-50-77

SAINT-CLOUD

2, av. du Maréchal-Foch
605-92-27

OUVERTURE DU MARDI AU SAMEDI INCLUS
de 9 heures à 17 heures sans interruption

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Prêts personnels immobiliers — Location de coffres-forts

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

M. ESTEVES & Cie

41, rue Sevin-Vincent - SAINT-CLOUD - Tél. 408-87-47
Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres

FOCH - PRESSING — TEINTURERIE

Maison fondée en 1885

J. LE GOFF

Nettoyeur - Apprêteur agréé

11, av. du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD - Tél. 605-65-98

CLINIQUE D'ACCOUCHEMENT ET DE CHIRURGIE DE SAINT-CLOUD

16, quai Carnot - 6, rue du Nord
SAINT-CLOUD - Tél. : 605-16-50

C. E. N. I.

Eclairage de sécurité

18, rue Gounod, SAINT-CLOUD - Tél. 408-97-97

Maçonnerie - Béton armé - Carrelage

ROUGUET Pierre

68, rue Henri-Regnault - SAINT-CLOUD - Tél. 408-89-36

TOUTE LA FOURNITURE POUR LE BATIMENT

E^{TS} Louis RABONI & C^{IE}

3 POINTS DE VENTE :

Siège social et dépôt : 68, rue du Dôme, BOULOGNE-SUR-SEINE
Tél. : 408-94-22

Pont : 108, quai du Président-Roosevelt, ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. : 642-74-30 et la suite

Dépôt : 31, avenue Pierre-Grenier, BOULOGNE-SUR-SEINE
Tél. : 605-52-54

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD
Tél. : 605-65-35

PEINTURE — DECORATION

Raymond LAMPENS

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD
Tél. : 605-98-11

AGENCE SIVRAIS

M. CHOTARD, successeur

PROPRIÉTÉS - TERRAINS - APPARTEMENTS
36, rue Gounod - SAINT-CLOUD - 605-42-15 et 825-05-86

ENTREPRISE DE BATIMENT
ET DE TRAVAUX PUBLICS

TORRÈS & Cie

73, rue des Tennerolles - SAINT-CLOUD - Tél. : 408-88-88

PFG

S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI^e) — 805-08-90

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 605-41-48

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes

PAUL DAHL

EQUIPEMENT DE FREINAGE A AIR COMPRIME
CONTACTS ELECTRIQUES

24, quai Carnot, SAINT-CLOUD - Tél. 605-67-25

Teinturerie RAMOS

26, rue du Val-d'Or, SURESNES - Tél. 506-29-78
48, rue du Dr-M.-Bombiger, SURESNES - Tél. 506-46-88
« Résidence Beausoleil », SAINT-CLOUD - Tél. 408-67-35

Laboratoires Franay
Tirages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay, SAINT-CLOUD (S.-&O.)
Tél. : MOL 69-20

DELARFEUX & Cie

Entreprise de peinture

38, rue Gounod - SAINT-CLOUD
Tél. : MOL. 44-48



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.
LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)
Tél. : 825-36-00

CONTRE LA PERTE, LE VOL, L'INCENDIE
Pour vous aider dans l'ACQUISITION, la CONSTRUCTION, la
REPARATION de votre appartement

AYEZ UN LIVRET DE CAISSE D'ÉPARGNE :

Livret ordinaire :
Maximum des dépôts 15.000 F - Intérêt 3 % net d'impôt
Livret supplémentaire « B » :
Maximum des dépôts 15.000 F - Intérêt 2,25 % (impôt déduit)
Livret Epargne-Logement :
Maximum 40.000 F - Intérêt 2 % net d'impôt
TOUTES OPERATIONS A VUE ET SANS FRAIS
SAINT-CLOUD, 29, rue d'Orléans - Tél. : 825-64-65

AUTO-ÉCOLE

J.-J. ROLLIN

7, rue Coutureau, 92 SAINT-CLOUD
(près de la gare)

Tél. : 605-64-98

Bureau à CARCHES - Tél. : 970-02-52

ENTREPRISE PAYSAGISTE

A. CANTIN & FILS

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 408-89-25

**TOUS PROBLEMES
DE POMPAGE**
Tous débits
Toutes pressions

DEPARTEMENTS
■ Ménager, Agricole
■ Pulvérisation
■ Industrie générale
■ Protection incendie
■ Chauffage

**POMPES
GUINARD**
40, RUE DE FOUILLEUSE
92-SAINT-CLOUD
Téléphone : 408 82-35 +

Avions Marcel Dassault

AVIONS - ENGINES - EQUIPEMENTS - MATERIELS ELECTRONIQUES

Location et lavage de couches pour bébés
chez vous ou à la clinique

**A M E R I C A N
D I A P E R - S E R V I C E**

109, rue Tahère - SAINT-CLOUD - Téléphone : 408-78-91

ENTREPRISE GENERALE DE CLOTURES

(TREILLAGES - GRILLAGES - CIMENT)

C. SANNEQUIN

74, rue des Croissants, GARCHES 970-05-92

Garage de la Poste

6, rue Gaston-Latouche
SAINT-CLOUD
825-45-40 - 605-17-44



Essai gamme Renault 1969 à partir du 3 octobre 1968

**PEINTURE — RAVALEMENTS
VITRERIE — DECORATION**

Revêtements façades et pignons
par procédés étanches

BALAC & CERVO

17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-58-89

CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY & C^{IE}

3, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

Agence Technique
pour la Construction Immobilière
A. T. E. C.

175, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD
Tél. : 408-86-05 +

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



M E N A G E R **DUCRETET-THOMSON** **D I S Q U E S**
" **TÉLÉ-GOUNOD** "
LACAILLE
17, rue Gounod, 92 - St-CLOUD 408-45-18
DÉPANNAGES TOUTES MARQUES
CONTINENTAL-EDISON

CARROSSERIE AUTOMOBILE

Toutes marques

TRAVAUX PAR SPECIALISTES — PEINTURE EN ETUVE

"GARAGE PASTEUR"

21, rue Pasteur, SAINT-CLOUD - Tél. 825-77-47
825-45-40

ATELIER DE **TOLERIE** EN SOUS-SOL ATELIER DE **PEINTURE**
AGREES PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Agent
FIAT

**PASTEUR
AUTOMOBILES**

29, rue Pasteur
SAINT-CLOUD
408-23-24

Ateliers
agrés
SIMCA

SERVICE DE LOCATION SANS CHAUFFEUR

Conditions spéciales de location
pendant l'immobilisation de votre voiture

ESTHÉTICIENNE - VISAGISTE - CONSEIL

Nicole LETOUR

124, bd de la République - SAINT-CLOUD - Tél. 408-84-44

Bâtiment F - 4^e étage (ascenseur)

TRAITEMENTS CLASSIQUES — MASSAGE DU VISAGE

Pianos R. Dieffen

VENTE - ACHAT - ACCORD - REPARATIONS - LOCATION

18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - Tél. 605-94-31

Entretien gratuit après vente



J. PARMENT

Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT

22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

OPTIQUE DU BOIS

18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26
SURESNES

INSTALLATIONS SANITAIRES
G. CIRASSE & C^{IE}
 COUVERTURE - PLOMBERIE - ELECTRICITE - CHAUFFAGE
 72, rue Royale - SAINT-CLOUD - Tél. : 605-41-42
 Modernisation et rénovation de l'habitat - P. HERTEMAN, gérant

VERRES DE CONTACT
 SURDITÉ

J. TINLOT
 OPTICIEN DIPLOMÉ
 9, rue Dailly, SAINT-CLOUD



825-58-32

G. Chamignon *Le Pâtissier de St-Cloud*

Pâtisserie . Confiserie . Boulangerie . Cuisine . Glaces

13 Rue Gounod St-Cloud

Livraison à domicile

Vos commandes à **408.28.77**



PEDICURE MEDICALE

Colette LANG, Diplômée d'Etat
 Place de la Paix (à droite de l'Eglise)
SURESNES - Cité Jardins
 Cabinet 772-01-53 — Domicile 408-60-99
 Reçoit tous les jours sauf Lundi matin et Jeudi après-midi
 et sur rendez-vous de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.

PLOMBERIE - SANITAIRE
CHAUFFAGE CENTRAL - COUVERTURE

Crédit installation jusqu'à 3 ans Agréé Gaz de France

André ROGER

8 bis, rue de Montesquiou
 8 bis, sente du Clos, 92 SAINT-CLOUD Tél. : 825-05-80

Elizabeth Arden

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie
 Prix de thèses
 Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17 Lauréate de la Faculté

COUVERTURE — PLOMBERIE
 CHAUFFAGE CENTRAL — GAZ ET MAZOUT

Société CHALEUR - EAU - LUMIERE

Anciens Etabl. P. COMPAIN & Cie

10, rue Dailly - SAINT-CLOUD - Tél. : 605-44-74
 69, rue Bayen, PARIS - Tél. 380-23-31, 30-59

COURS SECONDAIRE SEVIGNE

Direction générale

Tél. : 633-57-12

JEUNES GENS - JEUNES FILLES

EXTERNAT - DEMI-PENSION

Classes de la 6^e aux baccalauréats

B. E. P. C. - Baccalauréats A. B. C. D.

COURS ANNUELS - COURS DE VACANCES

237, Grande-Rue, GARCHES Tél. 970-08-46

TOUTES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

P. BEAUHAIRE, Ingénieur

SPECIALISTE AGREE

39, rue de la Rangée, 92 - GARCHES - Tél. 970-32-01

LE CINEMA DE SAINT-CLOUD

Le Régent

Cinéma d'Art et d'Essai

11, rue Gaston-Latouche, SAINT-CLOUD

Tél. : 605-66-16

Installations sanitaires - Chauffage central (gaz,
 propane, mazout, charbon) - Arts ménagers

Henri LEGOU

Artisan agréé "Gaz de France"

8, rue Dailly, SAINT-CLOUD - Tél. 605-61-33, 920-06-03